

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 28 du mois de mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 mars, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PLANTIER Christian, Maire.

Présents : Monsieur PLANTIER Christian, Maire

Monsieur BOURDENX Arnaud, Monsieur PONS Guy, Madame ROUSSIGNOL Agnès, Monsieur BANQUET Max, Madame DEZEMERY Isabelle, Madame CASTAING-JAMET Stéphanie, Madame LEROUX Claire (adjoints)

Madame BARANTIN Annie, Madame AMESTOY Katia, Monsieur TARTAS Franck, Monsieur VIDEAU Gaëtan (arrivé point 2), Monsieur CORBEAUX Daniel, Madame POMPIDOU Martine, Monsieur ROCHARD Christophe, Madame ALAMO-DUPOUY Christelle (arrivée point 2), Monsieur FORTINON Xavier, Madame DELEST Marie-France (arrivée point 2), Monsieur Gilbert BADET, Monsieur RINGEVAL Alain, Monsieur POMAREZ Frédéric, Madame LARROCA Sandrine, Madame OLHASQUE Annabel (conseillers municipaux)

Absents excusés :

Madame CLAVERIE Evelyne donne pouvoir à Monsieur BOURDENX Arnaud

Monsieur CASSAGNE Guy donne pouvoir à Monsieur BANQUET Max

Madame MATTE Muriel donne pouvoir à Madame BARANTIN Annie

Madame LAMARQUE Patricia donne pouvoir à Madame AMESTOY Katia

Monsieur SANNA Denis donne pouvoir à Madame DEZEMERY Isabelle

Monsieur LOBY Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur PONS Guy

Secrétaire de séance : Madame LEROUX Claire

Le procès verbal de la séance du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

« Deux personnes vont avoir un peu de retard du fait de leurs occupations professionnelles et ont également donné des pouvoirs: Christelle DUPOUY-ALAMO et Gaëtan VIDEAU. »

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des différents points après avoir au préalable informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes
- 2 – Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes
- 3 - Affectation des résultats de l'exercice 2018
- 4 - Vote des durées d'amortissements des matériels acquis en 2018
- 5 - Vote des taux d'imposition 2019
- 6 - Vote du budget primitif 2019 pour le budget principal et les budgets annexes
- 7 - Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
- 8 – Subventions aux associations 2019
- 9 – Demande de subvention au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) - Equipements sportifs 2019 - Création d'une salle de sport
- 10 - Servitude de réseaux au profit de la parcelle AT 159 Rue de l'Abbaye – SCI JAAL
- 11 - Création d'emplois saisonniers 2019
- 12 - Adoption d'une motion – Fédération française de la Course Landaise

1 – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Il vous sera demandé d'approuver les comptes qui vous ont été présentés ; c'est la version comptable identique à celle des comptes administratifs. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur et décide :

DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 pour la commune et les budgets annexes : exploitation forestière, Parnasse, ZAC des Hournails, lotissement Pyramide II, lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg et lotissement des Oiseaux par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2 – Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Frédéric POMAREZ, Daniel CORBEAUX, Xavier FORTINON, Marie-France DELEST

Vote : • budget principal = POUR 20, CONTRE 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, ABSTENTION 1 (M. Corbeaux)

• budget annexe : Zac des Hournails = POUR 20, CONTRE 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) et ABSTENTION 1 (M. Corbeaux)

• budgets annexes : exploitation forestière, Parnasse, lotissement Pyramide II, lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg et lotissement des Oiseaux = UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Toutes dépenses confondues, le budget 2018 a été exécuté à hauteur de 98.74 %, pour un montant global de 23 762 158 € (hors RAR) soit une augmentation de 3 741 088 € par rapport à l'exercice 2017. Les dépenses de fonctionnement représentent 13 657 112 €, soit 57.47 % des dépenses totales, et celles de la section d'investissement atteignent 10 105 045 €, pour une part de 42.53 %.

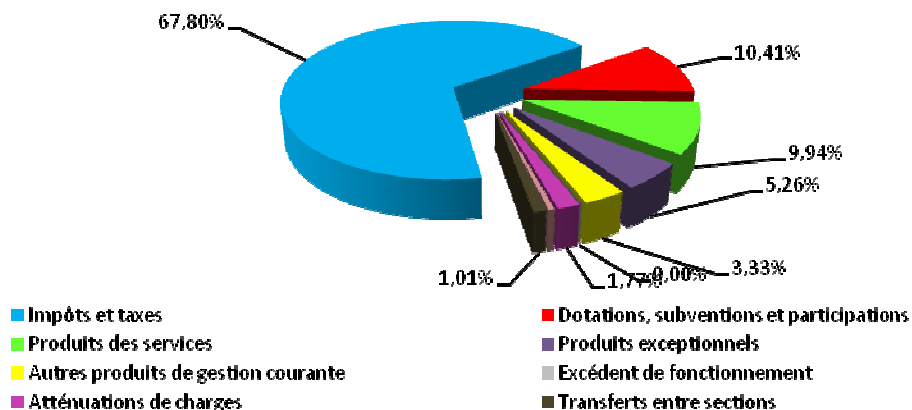
Les recettes totales encaissées en 2018 s'élèvent quant à elles à 23 057 348 €, soit un taux de réalisation de 95.82 %. Elles sont en diminution de 1 670 785 €. Les recettes de fonctionnement avec 13 957 179 € en représentent 60.53 %, les recettes d'investissement étant quant à elles de 9 100 169 € (39.47 % du montant intégral).

- I - Les recettes de fonctionnement

Elles sont en diminution de 1.38 % par rapport à 2017 et ont été réalisées à 104.81 % des crédits ouverts. Mais, si l'on ne prend en compte que les recettes réelles propres à l'exercice et hors produits exceptionnels, elles diminuent de 4.12 %.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Impôts et taxes	9 224 567	9 060 530	9 462 759	67,80%	4,44%
Dotations, subventions et participations	1 828 080	1 618 803	1 452 741	10,41%	-10,26%
Produits des services	1 347 450	1 379 384	1 387 305	9,94%	0,57%
Produits exceptionnels	804 732	362 226	734 407	5,26%	102,75%
Autres produits de gestion courante	486 165	457 099	464 495	3,33%	1,62%
Excédent de fonctionnement	866 000	836 289	0	0,00%	-100,00%
Atténuations de charges	251 802	229 566	246 748	1,77%	7,48%
Produits financiers	72	82 535	67 672	0,48%	-18,01%
Transferts entre sections	154 883	126 754	141 052	1,01%	11,28%
Total	14 963 751	14 153 186	13 957 179	100,00%	-1,38%



1) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes de la ville de Mimizan constitue la première ressource de la collectivité avec 9 462 759 € : il représente ainsi 67.80 % des recettes totales de fonctionnement, en augmentation de 4.44 % par rapport à 2017.

Les principales composantes de ce poste sont les contributions directes (5 258 243 €), l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (3 259 412 €).

IMPOTS ET TAXES 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Contributions directes	4 907 901	5 003 049	5 258 243	55,57%	5,10%
Autres impôts locaux ou assimilés		9 558	35 480	0,37%	271,21%
Attribution de compensation	2 166 676	2 108 590	2 130 738	22,52%	1,05%
Dotation de solidarité communautaire	1 128 674	1 128 674	1 128 674	11,93%	0,00%
Droits de place	77 429	97 780	103 937	1,10%	6,30%
Droits de stationnement	176 630	41 700	81 383	0,86%	95,16%
Taxe sur l'électricité	145 938	120 800	113 754	1,20%	-5,83%
Impôt sur les spectacles	1 035	1 035	0	0,00%	-100,00%
Prélèvement produits jeux casinos	35 103	32 487	29 605	0,31%	-8,87%
Droits de mutation	392 794	496 875	580 945	6,14%	16,92%
Autres taxes diverses	190 341	19 982	0	0,00%	-100,00%
Compensation relais TP	2 047				
Total	9 224 568	9 060 530	9 462 759	100,00%	4,44%

Les contributions directes

Le produit de la taxe d'habitation représente 47.17 % de nos contributions, en augmentation de 4.30 % par rapport à 2017, ceci dû à une évolution nominale des bases. Le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 49.89 %, en évolution de 3.09 % par rapport à 2017 (là encore en raison d'une évolution nominale des bases nettes).

Le produit de la taxe sur le foncier non bâti ne représente que 2.94 %, pourcentage sensiblement égal à celui de 2017. Les rôles supplémentaires agrémentent ces recettes de 25 461 €. A noter également que le produit de la taxe sur les logements vacants (instaurée pour la première fois cette année) rapporte la somme de 72 009 €. De manière générale, les contributions directes ont généré 264 227 € de plus qu'en 2017.

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Taxes d'habitation	2 321 107	2 342 458	2 443 137	47,17%	4,30%
Taxe sur le foncier bâti	2 436 559	2 506 480	2 584 036	49,89%	3,09%
Taxe sur le foncier non bâti	142 269	147 080	152 191	2,94%	3,47%
Total	4 899 935	4 996 018	5 179 364	100,00%	3,67%

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 34.45 % de ce chapitre avec la part de l'attribution de compensation qui augmente de 22 148 € du fait d'un montant moins élevé que prévu du FPIC.

Les autres taxes

L'ensemble des autres taxes sont en augmentation de 98 650 € : les droits de place et de stationnement augmentent de 45 840 €, les taxes sur l'électricité baissent de 7 046 €, les droits de mutation connaissent une année record pour une augmentation de 84 070 €. Les droits de mutation sont un signe fort de dynamisme puisqu'il s'agit de la résultante au niveau urbain d'un développement.

En 2018, nous n'avons pas encaissé de taxe sur terrains devenus constructibles contrairement aux deux exercices précédents.

Ce chapitre 73 a été réalisé à 102.45 % des prévisions.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations représentent la deuxième ressource de la collectivité avec 1 452 741 €, et sont en diminution par rapport à 2017 (- 10.26 %)

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Dotation forfaitaire	1 053 748	852 323	794 130	54,66%	-6,83%
Dotation nationale de péréquation	945	0	0	0,00%	
Dotation instituteur	2 808	2 808	2 808	0,19%	0,00%
Emplois avenir	0	85 633	52 480	3,61%	-38,72%
Autres	230 476	101 731	31 987	2,20%	-68,56%
Régions					
Gfp de rattachement					
Départements	24 924	20 685	19 067	1,31%	-7,82%
Autres organismes	327 669	340 908	336 970	23,20%	-1,16%
Compensation perte taxe additionnelle	569	2 163	1 252	0,09%	-42,12%
Compensation Contrib.Economique Terr.	17 219	5 359	0	0,00%	-100,00%
Fonds départemental T.P.	10 752	10 239	8 053	0,55%	-21,35%
Compensation exo taxes foncières	40 121	27 865	25 184	1,73%	-9,62%
Compensation exo taxes habitation	104 088	164 058	169 079	11,64%	3,06%
Dotation de recensement					
Dotation titres sécurisé	5 030	5 030	8 580	0,59%	70,58%
Autres attributions et participations	9 731	0	3 151	0,22%	
Total	1 828 080	1 618 802	1 452 741	100,00%	-10,26%

La DGF, qui représente 54.66 % de ce poste, perd 6.83 % soit 58 193 €.

Nous ne sommes plus éligibles en 2018, contrairement à 2015 et 2016, à la dotation nationale de péréquation.

Les compensations fiscales au titre des exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières octroyées par l'Etat s'élèvent à 194 263 € (+ 2 340 €) alors que la compensation de la taxe professionnelle (CET) est nulle, diminuant ainsi de 5 359 €.

Les subventions du département, d'un montant de 19 067 € ont permis de financer des actions pour la crèche pour 14 375 € et le CLSH pour 4 311 €.

Enfin, les subventions en provenance de l'Etat sont en diminution de 102 897 €. La participation aux emplois aidés (Contrat unique insertion et emplois d'avenir) recrutés au sein des services est de 57 441 €, soit -96 425 € par rapport à 2017.

Ce chapitre 74 a été réalisé à 101.79 % des prévisions.

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent à peine 9.94 % de notre budget soit 1 387 305 € et sont en augmentation de 0.57 %.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Concessions et redevances funéraires	9 752	10 088	10 332	0,74%	2,42%
Droits station et loc domaine port fluvial	22 441	22 424	23 136	1,67%	3,18%
Redevance occup domaine public communal	128 339	139 439	124 975	9,01%	-10,37%
Autres droits stationnement et location	0	0	0		
Location droits de chasse et de pêche	3 354	3 460	3 202	0,23%	-7,46%
Travaux	846	1 093	962	0,07%	-11,99%
Droits services culturels	8 093	8 072	9 111	0,66%	12,87%
Droits des services à caractère de loisirs	175 785	173 645	169 145	12,19%	-2,59%
Droits des services à caractère social	679 365	694 217	698 331	50,34%	0,59%
Droits des services péri-scolaires	159 610	176 500	176 043	12,69%	-0,26%
Autres prestations de services	27 217	36 121	42 078	3,03%	16,49%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	4 316	18 752	8 512	0,61%	-54,61%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	6 392	3 659	1 921	0,14%	-47,50%
Mise à dispos. personnel au GFP Rattachement	8 028	8 568	19 173	1,38%	123,77%
Aux autres organismes	773	1 207	4 386	0,32%	263,38%
Par les budgets annexes et régies municipales	31 161	12 118	13 575	0,98%	12,02%
Par les C.C.A.S.	4 700	2 209	0	0,00%	-100,00%
Par GFP de rattachement	61 550	57 220	72 882	5,25%	27,37%
Par les autres redevables	4 324	6 698	2 551	0,18%	-61,91%
Autres produits d'activités annexes	11 404	3 892	6 990	0,50%	79,60%
Total	1 347 450	1 379 382	1 387 305	100,00%	0,57%

Les redevances des droits des services périscolaires restent remarquablement stables (-447 €). Les redevances à caractère social continuent leur progression (+ 4 114 €), les remboursements de frais par les budgets annexes sont en diminution de 1 738 €.

Ce chapitre 70 a été réalisé pratiquement à 99.02 % des prévisions.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste, qui ne représente que 3.33 % du budget, est en augmentation de 7 396 €. Les revenus des immeubles constituent la principale ressource de ce chapitre (253 736 €, soit 54.63 % du total). Nous avons récupéré dans le budget principal l'excédent du budget annexe Exploitation forestière pour un montant de 74 500 € ainsi que celui du Lotissement Pyramide pour 72 710.94 €. Cependant, ceux concernant les lotissements du Raz, du Vieux Bourg et des Oiseaux n'ont toujours pas pu l'être et seront donc inscrits au BP 2019.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 2019

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Revenu des immeubles	229 199	246 989	253 737	54,63%	2,73%
Produits divers	110	110			
Excédents budgets annexes adm	256 856	150 000	147 211	31,69%	-1,86%
Redevances versées par les fermiers		60 000	63 547	13,68%	5,91%
Total	486 165	457 099	464 495	100,00%	1,62%

Précision importante : la part variable de redevance d'occupation du domaine public inhérente aux campings en DSP est encaissée dans ce chapitre (dans l'intitulé « Redevances versées par les fermiers » et correspondant à l'intéressement sur le chiffre d'affaire). Lors de la clôture de l'exercice 2017, nous ne disposions pas du montant exact. La somme de 60 000 € a donc été rattachée à l'exercice. Or, ce sont finalement 37 911.73 € qui ont été effectivement encaissés pour la période considérée. L'exercice 2018 commençait donc en négatif, à hauteur de - 22 088.27 € (en raison de ce principe de rattachement des produits à l'exercice).

Des précautions d'usage ont été prises pour connaître avec certitude ce montant pour l'année 2018. Il s'élève à 85 635.51 €, d'où un montant au CA de 63 547 € (-22 088 + 85 635).

Pour être enfin complet sur le sujet de la DSP, la société exploitant les 2 campings a payé un loyer de 143 648.87 € (chiffre inclus dans le montant de 253 737 des revenus des immeubles).

Ce chapitre 75 a été réalisé à 57.77 % des prévisions.

5) Les produits financiers (chapitre 76)

Le montant de 67 672 € imputé à l'article 76238 correspond au remboursement par le délégataire des intérêts de la dette du budget Camping.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce poste, qui représente 5.26% du budget, est essentiellement constitué des produits de cessions pour 667 565 € (vente de terrains : Quartier Jouane pour 35 000 €, 24 Avenue de Bayonne pour 336 034 €, 15 Impasse des Trounques pour 43 389 €, 13 Impasse des Trounques pour 41 610 €, 11 Rue du Moulin Neuf pour 72 000 €, 10 Rue de la Tuilerie pour 52 700 €, 27 Chemin des Pins pour 76 000 € ainsi que la vente aux enchères de matériels des services techniques pour 7 823 €). Les produits exceptionnels divers pour 51 108 € sont liés à des remboursements de sinistres ou de frais d'avocats.

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Recouvrement sur créances admises en non valeur	226	23	0	0,00%	-99,57%
Autres produits exceptionnels de gestion	10 403	2 868	1 820	0,25%	-36,54%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	31 694	2 367	8 974	1,22%	279,13%
Produits des cessions d'immobilisations	748 820	338 368	667 565	90,90%	97,29%
Produits exceptionnels divers	13 589	18 599	51 108	6,96%	174,79%
Libéralités reçues			4 940	0,67%	
Total	804 732	362 225	734 407	100,00%	102,75%

Sur ce chapitre 77, les prévisions n'étaient que de 50 000 € du fait de l'obligation qui nous est faite en M14 d'inscrire la prévision des produits de cession en investissement.

7) Les travaux en régie

Ils représentent une recette d'ordre de 129 340 € et sont constitués par :

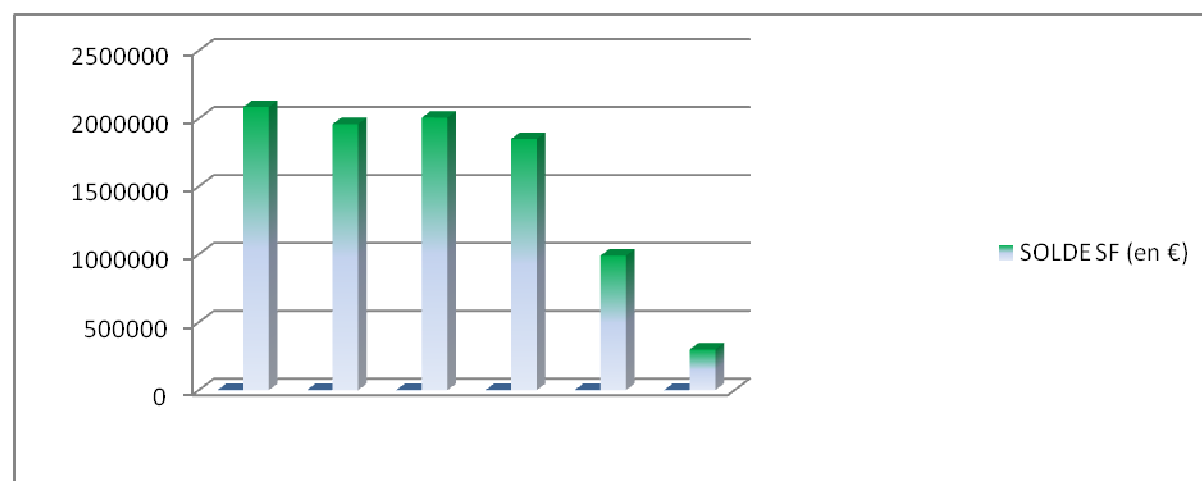
- La création d'un bureau au service reprographie pour 1 867 €
- La création d'une aire de lavage au CTM pour 17 610 €
- Des travaux de réhabilitation du poste secours sud pour 81 047 €
- La confection d'un vestiaire femme et bureau des adjoint au service environnement pour 16 172 €
- Le remplacement de végétaux pour 12 641 €

8) L excédent de fonctionnement

Alors que l'excédent de fonctionnement s'élevait à 836 289 € lors de l'exercice 2017, ce dernier est nul en 2018. Ce montant est à mettre en perspective avec le solde de la section de fonctionnement ces dernières années. Voici pour rappel l'historique du solde de ce dernier sur les derniers exercices comptables.

HISTORIQUE SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT

EXERCICES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
SOLDE SF (en €)	2 084 812	1 959 292	2 006 707	1 849 580	990 158	300 066



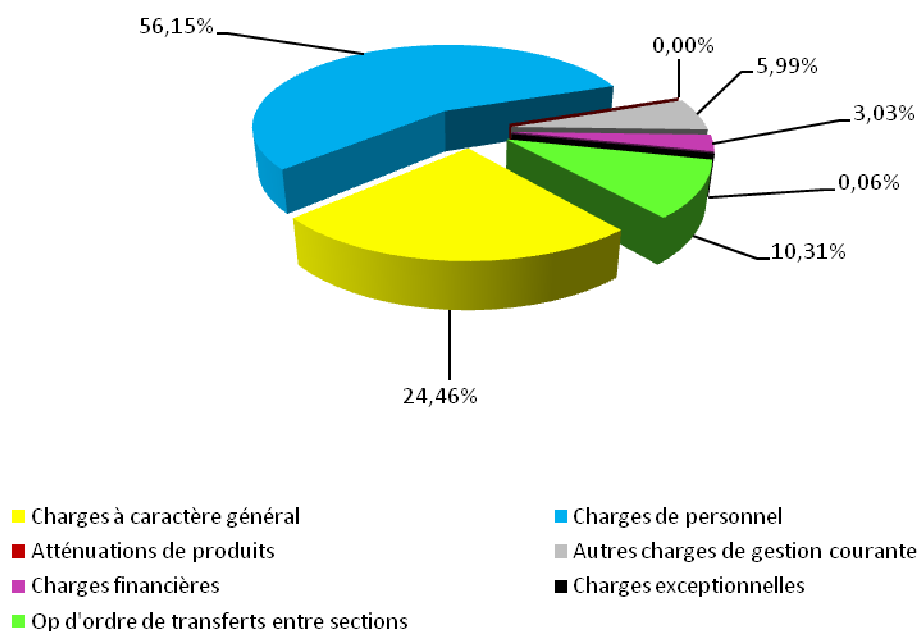
II - Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2018 s'élève à 13 657 113 €, soit un taux de réalisation de 102.56 %, en augmentation de 3.75 %.

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Charges à caractère général	3 378 138	3 323 072	3 340 778	24,46%	0,53%
Charges de personnel	7 152 300	7 545 039	7 668 112	56,15%	1,63%
Atténuations de produits	14 903				
Autres charges de gestion courante	849 909	804 312	817 503	5,99%	1,64%
Charges financières	304 799	387 528	414 336	3,03%	6,92%
Charges exceptionnelles	215	157	7 945	0,06%	4960,51%
Op d'ordre de transferts entre sections	1 413 907	1 102 921	1 408 439	10,31%	27,70%
Total	13 114 171	13 163 029	13 657 113	100,00%	3,75%

Ventilation des dépenses de fonctionnement



1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ils diminuent de 3.91 % entre les deux exercices et représentent 15.78 % de nos dépenses de gestion.

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Achats d'études, prestations de service	25 022	30 643	27 316	1,46%	-10,86%
Eau et assainissement	143 658	79 084	112 051	6,01%	41,69%
Energie, électricité	403 721	383 267	391 254	20,97%	2,08%
Combustibles	74 724	70 448	68 279	3,66%	-3,08%
Carburants	103 684	119 176	120 034	6,43%	0,72%
Alimentation	507 394	515 010	532 203	28,52%	3,34%
Autres fournitures non stockées	116 478	112 197	101 708	5,45%	-9,35%
Fournitures d'entretien	27 927	28 472	28 970	1,55%	1,75%
Fournitures petit équipement	356 099	346 072	365 146	19,57%	5,51%
Fournitures voirie	23 911	20 752	23 147	1,24%	11,54%
Vêtements de travail	30 097	30 725	26 932	1,44%	-12,34%
Fournitures administratives	17 896	16 106	17 597	0,94%	9,26%
Livres, disques	22 202	15 780	22 498	1,21%	42,57%
Fournitures scolaires	25 868	25 821	26 746	1,43%	3,58%
Autres matières et fournitures	2 859	2 114	1 912	0,10%	-9,56%
Total	1 881 541	1 795 667	1 865 793	100,00%	3,91%

Cette augmentation est due notamment à la hausse des postes Eau et Assainissement, électricité, alimentation et petit équipement.

La nette hausse du poste Eau et Assainissement appelle cependant une petite explication. En 2016, des dépenses ont été rattachées en nombre du fait de la non présentation en temps voulu par le service de l'eau des factures (une estimation étant effectuée selon l'exercice précédent). De fait, l'exercice 2017 qui a été débuté en négatif en raison de dépenses finalement surévaluées, a connu un montant global nettement en dessous des standards de ce poste. L'exercice 2018 se traduit ainsi par un équilibre enfin retrouvé.

Le poste Alimentation connaît une hausse notable, mais il est en corrélation avec les recettes générées par le service cette année.

Ce poste a été réalisé à 100.89 % des prévisions 2018.

2) Les services extérieurs (compte 61)

C'est un poste qui diminue de 6.63 % par rapport à 2017 pour atteindre 919 145 €, du fait principalement de la baisse des lignes : contrats et prestations de services de 27 705 €, assurances de 15 870 € et formation de 8 553 €.

Ce poste a été réalisé à 92.67 % de la prévision 2018.

SERVICES EXTERIEURS 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Contrats de prestation de service	207 157	241 961	214 256	23,31%	-11,45%
Locations immobilières	937	14 933	27 242	2,96%	82,43%
Locations mobilières	126 403	134 421	117 613	12,80%	-12,50%
Entretien terrains	1 259	7 884	4 092	0,45%	-48,10%
Bâtiments Publics	34 387	29 651	25 341	2,76%	-14,54%
Autres bâtiments	20 347	17 100	23 654	2,57%	38,33%
Voiries	18 266	33 245	19 712	2,14%	-40,71%
Réseaux	38 473	36 084	41 971	4,57%	16,31%
Matériel roulant	43 458	21 453	21 266	2,31%	-0,87%
Autres biens mobiliers	34 452	38 814	71 881	7,82%	85,19%
Maintenance	238 589	199 627	176 025	19,15%	-11,82%
Multirisques	165 841	160 925	145 055	15,78%	-9,86%
Autres	101	101	101	0,01%	0,00%
Etudes et recherches	4 500	9 240	0	0,00%	-100,00%
Documentation générale et technique	13 470	14 230	14 674	1,60%	3,12%
Versements à des organismes de formation	24 410	24 740	16 187	1,76%	-34,57%
Frais de colloques et séminaires	108	30	75	0,01%	150,00%
Autres frais divers					
Total	972 158	984 439	919 145	100,00%	-6,63%

3) Les autres services extérieurs (compte 62)

C'est un poste relativement stable puisque nous notons simplement une hausse de 0.95 %. A noter toutefois une augmentation de la ligne honoraires de 34 763 €. En plus des études qui peuvent être qualifiées de traditionnelles, la collectivité a eu recours à des cabinets d'avocats pour finaliser le dossier du casino.

Ce poste a été réalisé à 116.94 % de la prévision.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Indemnités au comptable et régisseurs	0	0	0		
Honoraires	26 370	14 849	49 612	10,65%	234,11%
Frais d'actes et de contentieux	47 250	82 824	63 740	13,69%	-23,04%
Divers	0	0	0	0,00%	
Annonces et insertions	21 831	20 494	23 877	5,13%	16,51%
Fêtes et cérémonies	111 894	106 618	108 974	23,40%	2,21%
Catalogues et imprimés	15 797	13 573	12 560	2,70%	-7,46%
Publications	22 879	34 334	31 258	6,71%	-8,96%
divers	0	0	5 526	1,19%	
Transports de biens	4 594	5 985	9 532	2,05%	59,26%

Transports collectifs	30 631	31 250	28 471	6,11%	-8,89%
Voyages et déplacements	5 493	4 392	5 074	1,09%	15,53%
Frais de déménagement					
Missions	1 885	1 822	2 383	0,51%	30,79%
Réceptions	5 483	3 858	1 007	0,22%	-73,90%
Frais d'affranchissement	33 555	35 236	31 303	6,72%	-11,16%
Frais de télécommunications	80 135	74 964	72 107	15,48%	-3,81%
Services bancaires et assimilés	1 786	6 825	2 847	0,61%	-58,29%
Concours divers	12 554	13 854	13 271	2,85%	-4,21%
Frais de nettoyage des locaux	4 770	4 626	4 215	0,90%	-8,88%
Aux budgets annexes et aux régies mun	9 152	5 862	0	0,00%	-100,00%
Autres services extérieurs	103	3	0	0,00%	-100,00%
Total	436 162	461 369	465 757	100,00%	0,95%

Le chapitre 011 a été réalisé à hauteur de 99.58 % représentant ainsi 24.46 % de ce budget.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 56.15 % des dépenses totales de fonctionnement mais 64.84 % de nos dépenses de gestion, et sont en augmentation de 1.63 %, soit 123 073 €.

Ce chapitre a été réalisé à 98.37 % de la prévision.

CHARGES DE PERSONNEL 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Personnel affecté par le GFP de rattachement					
Autre personnel extérieur					
Cotisations versées au FNAL	20 888	22 430	22 289	0,29%	-0,63%
Part. employeur formation professionnelle	1 515	1 515	2 000	0,03%	32,01%
Cotisation centre de gestion	81 379	93 951	96 532	1,26%	2,75%
Rémunération principale	3 345 632	3 582 758	3 740 121	48,77%	4,39%
NBI, supplément familial	69 954	72 099	74 399	0,97%	3,19%
Autres indemnités	516 873	511 132	590 174	7,70%	15,46%
Rémunérations non titulaires	582 073	690 556	747 758	9,75%	8,28%
Emplois d'avenir	137 083	119 816	70 511	0,92%	-41,15%
Autres emplois d'insertion	185 998	141 261	18 164	0,24%	-87,14%
Rémunérations des apprentis	40 906	30 578	16 787	0,22%	-45,10%
Cotisations URSSAF	737 416	812 312	784 052	10,22%	-3,48%
Cotisation caisse de retraite	1 152 033	1 174 095	1 227 520	16,01%	4,55%
Cotisation ASSEDIC	58 497	60 821	41 193	0,54%	-32,27%
Cotisation assurance personnel	159 391	160 885	166 176	2,17%	3,29%
Versement au FNC du supplt familial	5 932	10 040	10 711	0,14%	6,68%
Allocations chômage versées directement	203	0	0	0,00%	
Versement aux autres œuvres sociales	40 115	42 581	41 357	0,54%	-2,87%
Versement aux autres organismes sociaux	0	0	0	0,00%	
Médecine du travail, pharmacie	16 411	18 208	18 368	0,24%	0,88%
Total	7 152 299	7 545 038	7 668 112	100,00%	1,63%

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

La contribution au FPIC est désormais déduite de l'attribution de compensation pour un montant de 426 879 € au titre de l'exercice 2018.

Pour mémoire, voici un rappel concernant l'évolution de ce fonds depuis sa création.

EVOLUTION DU FPIC ENTRE 2012 ET 2018

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC (en €)	54 541	115 687	178 800	249 000	368 833	449 027	426 879

On nous a demandé une participation au FPIC pour la première fois en 2012 ; il s'agit d'une participation des communes dites « riches » - nous sommes classés dans ces communes « riches » - pour aider les communes moins riches. Cela représente presque quatre fois plus qu'en 2012.

6) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Redevances pr concessions,brevets,licences	3 961	3 386	2 180	0,27%	-35,62%
Déficit des budgets annexes administratifs	221 228	172 288	195 358	23,90%	13,39%
Indemnités, frais de mission des élus,formation	149 786	151 508	156 460	19,14%	3,27%
Cotisation retraite	20 043	19 315	18 302	2,24%	-5,24%
Frais de représentation du Maire			3 191	0,39%	
Créances admises en non valeur	0	957	4 022	0,49%	320,27%
Créances éteintes	3 500	3 718	12 959	1,59%	248,55%
Contributions aux organismes de regroupmnt	76 642	73 395	43 605	5,33%	-40,59%
Autres contributions	52 181	52 263	51 876	6,35%	-0,74%
Autres contributions obligatoires	9 993	10 539	10 253	1,25%	-2,71%
Subvention au CCAS	150 000	150 000	150 000	18,35%	0,00%
Subvention au GFP de rattachement	16 383	17 678	17 415	2,13%	-1,49%
Subvention fonctionnement associations	146 019	149 233	151 882	18,58%	1,78%
Charges diverses de gestion courante	173	32	0	0,00%	-100,00%
Total	849 909	804 312	817 503	100,00%	1,64%

C'est un poste en légère augmentation de 1.64 %. Le déficit du Parnasse augmente néanmoins de 23 070 € (en dessous cependant du seuil de 200 000 € prévu au BP 2018).

7) Les charges financières

Elles sont en augmentation de 6.92 % (+ 26 807 €). Pour mémoire, il ne faut pas oublier que la dette du Camping fait dorénavant partie intégrante de celle de la Commune (le remboursement par le délégataire étant prévu au chapitre 76).

- III - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2018 à 10 105 045 € (opérations d'ordre incluses). Le montant des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) est de 7 714 411 € (soit + 5 138 993 € par rapport à 2017), et avec les dépenses qui restent engagées pour 276 904 €, le taux de réalisation est de 97.24 %.

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Emprunts et dettes assimilés	947 809	1 186 875	1 441 608	14,27%	21,46%
Immobilisations incorporelles	350 187	339 666	353 522	3,50%	4,08%
Immobilisations corporelles	1 527 554	1 484 413	4 843 902	47,94%	226,32%
Immobilisations en cours	310 899	647 342	2 412 306	23,87%	272,65%
Subventions d'équipement versées	404 787	103 996	104 681	1,04%	0,66%
Subventions d'équipement reçues		46 600			
Op d'ordre de transferts entre sections	154 883	126 754	141 053	1,40%	11,28%
Résultat d'investissement reporté	343 409	737 198			
Opérations patrimoniales	265 075	2 182 154	793 823	7,86%	-63,62%
Autres immobilisations financières			750	0,01%	
Dotation fonds divers		3 045			
Participations, créances rattachées			13 400	0,13%	
Total	4 304 603	6 858 043	10 105 045	100,00%	47,35%

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement de la dette en capital pour un montant de 1 441 608 € (dont 213 856 € de remboursement du capital de la dette du Camping), que nous retrouvons en recettes au 2764.

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

En matière d'immobilisations incorporelles (**chapitre 20**), les 353 522 € réalisés ont été consacrés principalement au PLU pour 27 984 €, aux diverses études pour 293 477 €, à l'acquisition de logiciels et de licences pour 27 906 € et aux frais d'insertion pour 4 155 €. Afin d'être un peu plus précis sur les dépenses afférentes aux frais d'études, il convient d'indiquer que la plus grande partie de ces dernières concernent le projet du Parc d'Hiver pour le montant de 256 254 €.

Des subventions d'équipement ont été versées au SYDEC pour la quatrième tranche de remise aux normes de l'éclairage public pour 104 680 €.

Les immobilisations corporelles, **chapitre 21**, constituent l'essentiel de ce budget avec un montant de 4 843 902 €, avec principalement aux articles :

- 2111 « Terrains nus » : pour 160 000 € acquisition du terrain Avenue du Courant ainsi que 72 000 € pour celui Impasse des Maraîchers. Cela fait un total de 230 000 € de terrains acquis. Pour le terrain à côté de l'ancienne thalassothérapie à la plage qui était privé, il s'agit de préserver l'espace. Nous y avons fait des aménagements au niveau des espaces verts. Nous n'étions pas à l'abri de le voir clôturé, avec des accès supprimés donc c'est pour cela que nous l'avons acheté pour le laisser libre et naturel.
- 2128 « Autres agencements et aménagements » : pour des travaux allées du Nouveau cimetière d'un montant de 19 040 €.
- 21311 « Hôtel de Ville » : 9 673 € pour des travaux de mise aux normes handicapés de l'escalier mairie.
- 21312 « Bâtiments scolaires » pour les travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires d'un montant de 22 712.45 €, ainsi que l'aménagement d'un self Ecole de Bel Air pour 21 574 €.
- 2135 « Installations générales, agencements » : 4 053 268 € pour l'accord d'un protocole transactionnel des travaux du Casino.
- 2151 « Réseaux de voirie » : des travaux de béton désactivé accès Garluche pour 16 070 €.

- 21538 « Autres réseaux » : 14 760 € pour des travaux de réseau pluvial au Dojo.
- 21568 « Autres matériel et outillage d'incendie » : remplacement de poteaux incendie pour 4 139.56 €.
- 21578 « autres mat. Et outillage de voirie » pour 6 351 € (panneaux divers)
- 2158 « Autres mat. outillages et techniques » pour 30 924 concernant l'achat de 3 pontons de plaisance.
- 2182 « Matériel de transport » : pour 66 084 €.
- 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour 42 629 €
- 2184 « Mobilier » une somme de 23 531 € répartie entre les divers services
- 2188 « Autres matériels » pour un montant de 73 575 € (dont 1 398 € pour le service administration générale, 6 859 € pour la prévention, 20 156 € pour les ateliers, 1 921 € pour l'intendance, 3 784 € pour la police municipale, 5 083 € pour les écoles, 14 910 pour la cuisine centrale, 7 353 € pour le Parnasse, 917 € pour la médiathèque, 1 088 € pour le sport, 3 809 € pour le RAM et 5 695 € pour l'environnement.

Concernant les immobilisations en cours (**chapitre 23**), il s'agit des travaux réalisés sur plusieurs années soit au **2313**, les travaux à l'école du bourg pour 7 344 €, le solde de la rénovation énergétique dans le cadre de la convention TEPOS (rénovation énergétique) avec la CCM pour 7 489 € ainsi que celui concernant les travaux de la toiture du centre nautique pour 51 979 €.

Au **2315**, il s'agit des travaux de voirie des rues de la plage nord (244 674), de la Promenade de l'Océan (1 885 071) et du Centre Bourg (200 033).

IV - Les recettes d'investissement

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources : les dotations fonds divers et réserves, les subventions et les emprunts (sans compter bien évidemment le résultat d'investissement reporté qui s'élève à 3 716 905 €).

RECETTES INVESTISSEMENT 2018

Libellé	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Part	2018/2017
Dotations, fonds divers et réserves	1 613 937	1 745 975	1 458 879	16,03%	-16,44%
Subventions d'investissement reçues	154 627	252 536	124 327	1,37%	-50,77%
Emprunts et dettes assimilées	0	5 000 000	1 380 000	15,16%	-72,40%
Opérations patrimoniales	265 075	2 182 154	793 823	8,72%	-63,62%
Transferts entre sections	1 413 907	1 102 921	1 408 439	15,48%	27,70%
Immobilisations en cours	0	3 313	3 940	0,04%	18,93%
Autres immobilisations financières	0	288 049	213 856	2,35%	-25,76%
Résultat d'investissement reporté			3 716 905	40,84%	
Total investissement	3 447 546	10 574 948	9 100 169	100,00%	-13,95%

Les dotations et fonds divers s'élèvent à 1 458 879 € et représentent 27.10 % de nos ressources d'investissement globales. Ils sont constitués du F.C.T.V.A. pour 319 890 €, de la Taxe d'aménagement pour 148 829 €, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 990 157 €.

Les subventions reçues ont été réalisées à hauteur de 124 327 €. Nous avons bénéficié d'une subvention de la CAF de 3 326 € pour l'acquisition de matériel médiathèque et d'une autre de 2 744 € pour du mobilier crèche, d'un acompte de l'Etat de 15 332.70 € pour l'aménagement des espaces publics du Centre ville, 1 720.28 € pour le Clocher Porche et enfin de fonds de concours de la Communauté de communes de Mimizan à hauteur de 58 915.04 € pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux.

Les emprunts, Nous avons mobilisé 1 380 000 € d'emprunts en 2018 : un emprunt de 680 000 € auprès de la Banque Postale d'une durée de 20 ans au taux fixe de 1.92 % et un prêt relais de 700 000 € auprès de l'Agence France Locale d'une durée de 2 ans au taux fixe de 0.37 %.

Au total de l'ensemble des opérations réalisées, déficit 2017 reporté compris, la section d'investissement présente un déficit, qui avec les restes à réaliser s'élève à 1 246 004.08 €. La section de fonctionnement dégagant un excédent total de 300 066.44 €, va couvrir en partie et obligatoirement le déficit d'investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter sur 2019 sera donc de 0.

Ce déficit sera temporaire, nous l'avons déjà vu, du à un décalage de rentrée de recettes à cause des cessions que nous escomptions en 2018. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur POMAREZ :

« La présentation du Compte Administratif est un moment important qui permet de vérifier l'exécution budgétaire et son résultat.

L'exécution budgétaire est fidèle à ce que vous aviez prévu mais c'est là que réside le problème. Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 11 – vous avez raison pour cela de remercier les services pour leur implication – nous avons un déficit global de plus de 700 000 € qui, avec les Restes à Réaliser, se montent à plus de 950 000 €.

Le résultat de l'épargne nette est négatif pour la deuxième année consécutive.

Nous n'arrivons plus donc à rembourser notre dette avec notre excédent de fonctionnement. Celui-ci fond comme neige au soleil

passant de 2 084 812 € en 2013 à seulement 300 000 € en 2018.

La caisse se vide inexorablement. Nous n'avons plus de capacité d'autofinancement ce qui nous impose d'emprunter pour pouvoir réaliser les dépenses d'investissement, les cessions foncières n'étant pas suffisantes.

Le cercle vicieux est lancé.

La baisse de notre fond de roulement pose des problèmes de trésorerie. C'est pourquoi les fournisseurs et entreprises doivent patienter pour être payés. Nous vous avons alertés sur cette situation en fin d'année. Heureusement pour la collectivité, le Trésor Public n'applique pas les pénalités sur les retards de paiement. Une telle situation dans le privé relève de la cessation de paiement et conduirait la société qui ne peut faire face à son passif exigible par son actif disponible à un redressement judiciaire.

Les recettes foncières viennent encore amortir les effets mais pour combien de temps ?

Vous avez bâti votre modèle économique sur ces cessions foncières. Vous dilapidez ainsi le patrimoine foncier de la commune.

Que va-t-il rester aux futures équipes municipales pour maintenir le cadre de vie des mimizannais ?

Votre modèle économique est arrivé au bout de ses possibilités. Vous n'avez fait qu'aggraver les dépenses de fonctionnement ainsi que la dette ; vous vous défendez par la baisse des dotations de l'Etat.

Certes, elles ont bien eu lieu mais elles étaient annoncées donc prévisibles. Vous n'avez rien engagé pour compenser cette baisse des dotations. Alors que la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de 60 000 € en 2018, votre décision de déplacer l'aire de camping-cars nous a coûté 90 000 € en 2018.

L'Etat n'est pas plus responsable de la hausse des dépenses des personnels : plus 500 000 € entre 2016 et 2018 avec un effet plus important en 2018 et en 2019 à cause des contrats aidés arrivant à leur terme et les aides associées. La perte nette s'élève à 96 425 € en 2018 par rapport à 2017.

Sur la partie investissement, l'Etat n'est pas plus responsable de votre choix de construire un casino à plus de 4 millions d'euros et dont la charge des emprunts va nous pénaliser dans les années à venir.

L'Etat n'est pas responsable non plus du cadeau à 160 000 € pour un terrain inconstructible Avenue du Courant et ceci sans consultation des Domaines alors qu'ils ont été consultés pour des montants bien moins élevés.

Oui, sans faire de catastrophisme comme vous le répétez à longueur de temps, la situation financière de la commune est très préoccupante.

La commune vit au-dessus de ses moyens : par vos choix et votre entêtement à ne pas écouter ; vous êtes responsables du déficit historique de 700 000 €, ou 950 000 € si l'on prend les Restes à Réaliser, du budget de la commune de Mimizan.

Vous êtes sans aucun doute de grands communicants mais de mauvais gestionnaires. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Pomarez est un bon communicant. »

Monsieur BOURDENX :

« Vous utilisez des mots forts que nous avons l'habitude d'entendre depuis que nous sommes aux affaires donc nous ne sommes pas surpris, je vous rassure.

Effectivement dans l'exposé qui vient de vous être donné, nous expliquons et nous relatons les vrais chiffres. Je regrette que dans votre exposé vous ne reteniez que ce qui vous intéresse ou du moins ce qui va avec votre propre façon de communiquer.

Pour le catastrophisme, j'en oublie mais il y a « dilapider, cessation de paiement, ... ». Là où je veux en venir c'est qu'il faut être complet dans les remarques.

Nous validons en effet qu'il y a quelques recettes que nous avons en moins, l'aire de camping-car que vous avez cité, mais lorsque l'on dit qu'il y a une perte pour les camping-cars, il est souhaitable, équitable et aussi raisonnable de dire – je l'ai cité et le rappelle – que nous avons des droits de mutation qui ont augmenté. Ceci ne

nous a pas été imposé par l'Etat ou quelqu'un d'autre. C'est nous par notre dynamisme qui avons attiré des gens sur Mimizan.

J'ai également parlé dans les recettes de ce que nous avons mis en place l'an dernier, il s'agit de la taxe sur les logements vacants. Nous aurions donc pu rester à regarder passer les gens, sauf erreur cela nous a rapporté 72 000 €. Je pourrais continuer la liste mais ce qui est important c'est ce qui est affiché en bas du tableau. Et donc la compensation s'établit entre les recettes qui se meurent et les recettes qui naissent. Ceci est notre rôle et non pas de regarder passer le train.

Vous parlez ensuite du casino. Il me semblait que tout le monde avait compris, y compris les membres de l'opposition, que nous n'avons pas choisi d'acheter le casino. Je vais donc le répéter ce soir pour que tout le monde soit bien informé : nous n'avons pas décidé d'acheter le casino. Je pensais qu'en 2019 nous allions pouvoir parler d'autres sujets, le casino étant ouvert mais nous avons d'autres projets. Pour le casino ce n'était pas le montage auquel nous avons pensé ; il s'agissait d'être locataire d'un bâtiment que construisait une entreprise et que le loyer payé à cette entreprise avec un Bail Emphytéotique était reporté sur un futur casinotier. Cela ne s'appelle pas être propriétaire des murs ; nous aurions été propriétaires à la fin du BEA. Je veux rappeler que nous avons été contraints d'acheter le casino, nous ne l'avons pas souhaité.

Vous avez parlé d'un cadeau. Je me répète : nous avons acheté un terrain pour préserver le bien-être de nos promenades. J'ai également cité les vacanciers. C'était un terrain privé ; un parking avait été prévu avant que nous arrivions aux affaires. Et en effet un parking a été fait au bout du terrain sans droit. Ce terrain étant privé, il nous semble tout à fait correct de l'acheter au privé pour le préserver. Je n'appelle pas cela un cadeau ou alors un cadeau fait à la population. C'est une charge qui nous incombe alors en effet nous l'avons décidé. Je préfère la phrase dans ce sens là.

Je reviendrai sur les chiffres au moment du Budget Primitif. »

Monsieur CORBEAUX :

« Je vais revenir sur deux points qui ont été évoqués : le casino et la parcelle achetée 160 000 €. Concernant le casino, c'est vrai que c'est fatiguant car on en parle à chaque fois. C'est un serpent de mer qui revient depuis deux ou trois ans. Les uns accusent les autres et les autres accusent les uns. Il faut être très clair. Monsieur Fortinon et les élus minoritaires ont porté une fois un recours devant les tribunaux et les élus minoritaires ont été déboutés. Puis si je me souviens bien c'est le Préfet qui a porté les affaires devant le juge et c'est le juge qui a décidé et non les élus minoritaires de Mimizan. Le juge a jugé sur un dossier et s'il a débouté la mairie plusieurs fois, c'est que le dossier était mal ficelé ou mal monté. Nous n'allons pas y revenir 36 fois.

Concernant la fameuse parcelle à 160 000 € sise le long du courant, je me suis rendu au cadastre le jour où vous avez décidé l'achat de cette parcelle, elle était inscrite à la vente à 3 euros du m². Je conserve la preuve de ceci dans mon téléphone portable, je peux vous la montrer. C'est une parcelle en zone rouge PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), on ne peut même pas y construire une niche pour un chien. Les constructions y sont totalement interdites, elle est inconstructible. La valeur réelle de la parcelle était d'environ, à l'époque, de 5 000 €, je force un peu le trait. Et vous l'avez acheté 160 000 €. N'employons pas le mot cadeau qui fait polémique mais quand même. »

Monsieur BOURDENX :

« J'ai répondu sauf à dire qu'elle était constructible, monsieur Corbeaux. »

Monsieur FORTINON :

« Je ne veux pas contredire ce que vient de dire monsieur Corbeaux mais le juge a donné raison aux élus minoritaires car il a jugé le BEA illégal et donc c'est pour cela que vous avez été obligés d'acheter le casino. Venir expliquer que c'est la faute des autres alors que vous avez été pris la main dans le sac parce que vous faites des choses illégales, c'est quand même un peu fort. »

Monsieur BOURDENX :

« Nous avons toujours respecté les décisions et nous les avons appliquées. Mes propos sont clairs : nous n'avons jamais voulu ni décidé d'acheter le casino. C'était en premier lieu pour répondre à la phrase un peu courte de monsieur Pomarez. »

Madame DELEST :

« Pour clore sur le casino. Nous avons beaucoup de pouvoir en tant qu'élus de l'opposition mais ce n'est pas nous qui avons signé le démarrage des travaux. Nous sommes responsables de beaucoup de choses mais c'est vous qui avez décidé du démarrage des travaux alors que vous saviez qu'il y avait une procédure judiciaire. On peut être responsables de tout mais à un moment donné il faut que vous assumiez. »

Monsieur BOURDENX :

« Je vais rebondir là-dessus. Vous avez toujours prétendu que ces travaux devaient être arrêtés. Vous pensez bien que des travaux de cette envergure à Mimizan, une fois commencés ont continué car nous avons le droit de les poursuivre. Point sur ce sujet et nous avons gagné le contentieux. »

Monsieur CORBEAUX :

« Je parlerai à la fin du débat sur le budget primitif pour 2019. Pour le Compte Administratif, je vais m'abstenir. »

**Le débat étant terminé, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur BOURDENX, président de séance soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte la proposition du rapporteur et décide :
D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
DE DÉCLARER toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés**

Les résultats du vote sont les suivants :

Budget Principal :

POUR = 20

CONTRE = 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

ABSTENTION = 1 (M. Corbeaux)

Budget annexe = Zac des Hournails

POUR = 20

CONTRE = 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

ABSTENTION = 1 (M. Corbeaux)

Budgets annexes : exploitation forestière, Parnasse, lotissement Pyramide II, lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg et lotissement des Oiseaux

UNANIMITE

3 – Affectation des résultats de l'exercice 2018

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Budget principal = UNANIMITE

Budgets annexes = UNANIMITE

Le Conseil Municipal décide d'affecter provisoirement le résultat comme suit :

Budget principal

Pour mémoire Virement à la section d'investissement (prévision)	136 630.00
Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	300 066.44
Affectation obligatoire à l'apurement du « déficit résiduel » de la S.I	300 066.44
Solde disponible : 0 affecté comme suit : 0	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en S.I 2019	0
- Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2019	0

Vote = UNANIMITE

Budget annexe Lotissement du Vieux Bourg

Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	
<u>Fonctionnement</u> :	
Excédent 002 Recettes SF 2019	23 212.28
<u>Investissement</u> :	
Déficit 001 Dépenses SI 2019	0

Vote = UNANIMITE

Budget annexe exploitation forestière

Pour mémoire. Virement à la section d'investissement (prévision)	2 900,00
Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	
Fonctionnement Excédent 002 Recettes SF 2019	1 523.74
Investissement Excédent 001 Recettes SI 2019	2 966.90

Vote = UNANIMITE

Budget annexe Parnasse

Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	0
---	---

Vote = UNANIMITE

Budget annexe ZAC des Hournails

Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2018	
- <u>Fonctionnement</u> Excédent 002 Recettes SF 2019	114 594.72
- <u>Investissement</u> Excédent 001 Recettes SI 2019	822 601.08

Vote = UNANIMITE

Budget annexe lotissement de la Pyramide II

Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	0
- Budget clôturé en 2018. Pas d'affectation du résultat	

Vote = UNANIMITE

Budget annexe lotissement du Raz

Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	
- <u>Fonctionnement</u> Excédent 002 Recettes SF 2019	142 804.65

Vote = UNANIMITE

Budget annexe lotissement des Oiseaux

Résultat de l'exercice. Excédent au 31 Décembre 2018	
<u>Fonctionnement :</u> Excédent 002 Recettes SF 2019	104 647.76

Vote = UNANIMITE

4 – Vote des durées d’amortissements des matériels acquis en 2018

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l’Assemblée qui accepte à l’UNANIMITE la proposition du rapporteur et décide :

DE FIXER les durées d’amortissement des biens et travaux inscrits en section d’investissement et acquis en 2018.

5 – Vote des taux d’imposition 2019

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Vu l’Etat 1259 COM de notification des bases d’imposition 2019 de la taxe d’habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Il vous est proposé de bien vouloir décider de maintenir pour 2019 les mêmes taux.

TAXES	BASES 2019	TAUX 2019	PRODUIT ATTENDU
Taxe d’habitation	17 067 000	15,28%	2 607 838
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 117 000	17,52%	2 648 498
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	233 000	54,70%	127 451
TOTAL			5 383 787

Pour information, l’application du coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances de l’année 2019 est de 1.022.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la taxe d’habitation relative aux logements vacants a été instaurée par la délibération du 28/09/2017. Les bases de cette dernière figurent dans le cadre n°4 de l’Etat 1259 et sont donc déjà comprises dans les bases prévisionnelles de la taxe d’habitation indiquées colonne 3. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l’Assemblée qui accepte à l’UNANIMITE la proposition du rapporteur et décide :

DE FIXER les taux d’imposition locale pour 2019 comme suit :

Taxes	Taux 2019	Produit attendu en Euros
Taxe d’habitation	15.28%	2 607 838
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.52%	2 648 498
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.70%	127 451
TOTAL		5 383 787

6 – Vote du budget primitif 2019 pour le budget principal et les budgets annexes

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Frédéric POMAREZ, Gaëtan VIDEAU, Alain RINGEVAL, Daniel CORBEAUX, Marie-France DELEST

Vote : Budget principal = POUR 21, CONTRE 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, ABSTENTION 1 (M. Corbeaux)

Budget annexe : Zac des Hournails = POUR 21, CONTRE 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, ABSTENTION 1 (M. Corbeaux)

Budgets annexes : exploitation forestière, Parnasse, lotissement Pyramide II, lotissement du Raz, lotissement du Vieux Bourg et lotissement des Oiseaux = UNANIMITE

Le rapporteur expose :

« Le budget 2019 de la ville de Mimizan, toutes sections confondues et restes à réaliser 2018 compris, s'élève à 18 765 836 €, dont 5 165 086 € consacrés à l'investissement (opérations d'ordre incluses).

Ce budget, cette année encore, fait à nouveau face à la diminution des dotations de l'état versées aux collectivités locales. De plus, si la Ville n'est plus directement contributrice au F.P.I.C., puisque c'est la Communauté de Communes qui le prend en charge, elle l'est via l'attribution de compensation qui en supporte les effets.

- I – Le fonctionnement 2019 :

Cette section s'équilibre en 2019 à 13 600 750 euros, compte tenu des écritures d'ordre.

Les recettes de fonctionnement

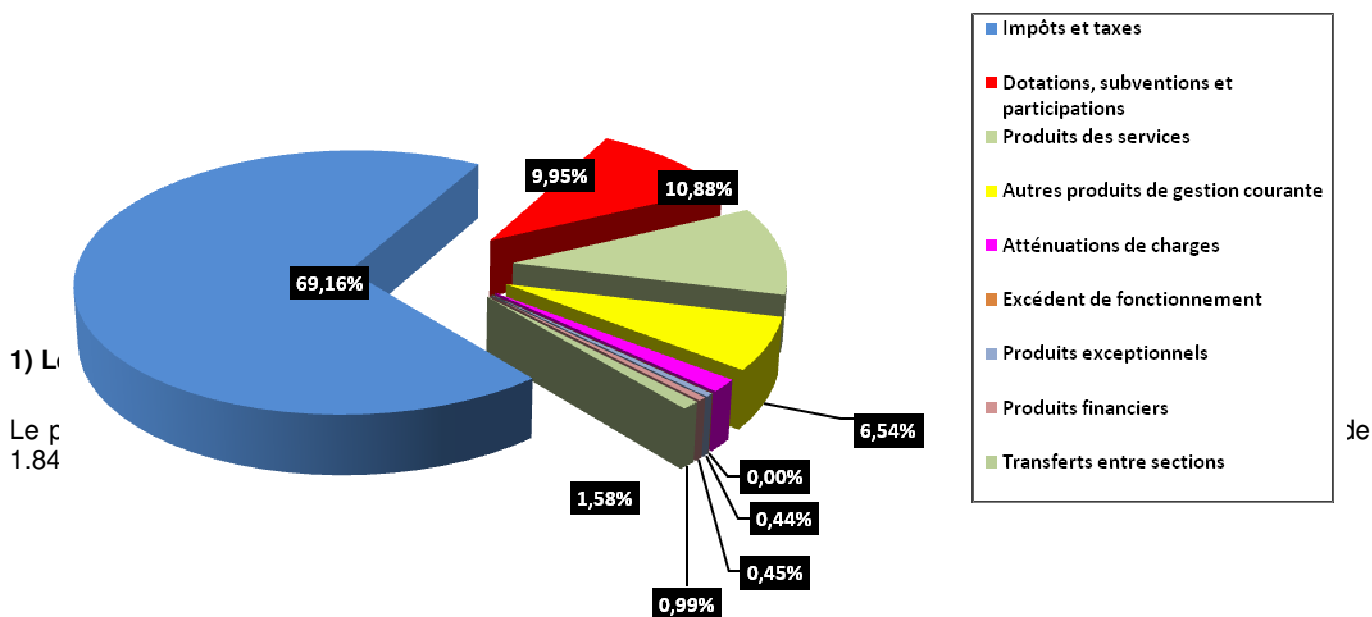
Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour 2019 à 13 465 750 € contre 13 173 850 € au Budget Primitif 2018 soit une augmentation de 2.22 %. Si l'on n'examine que les recettes de gestion, elles augmentent de 2.19 %. Les recettes 2019 de la ville de Mimizan comprennent essentiellement les impôts et taxes à 69.16 %, les produits des services à 10.88 % et les dotations subventions et participations à 9.95 %.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Impôts et taxes	9 236 400	9 462 759	9 406 000	69,16%	1,84%	-0,60%
Dotations, subventions et participations	1 427 250	1 452 741	1 353 750	9,95%	-5,15%	-6,81%
Produits des services	1 401 000	1 387 305	1 480 000	10,88%	5,64%	6,68%
Autres produits de gestion courante	804 100	464 495	890 000	6,54%	10,68%	91,61%
Atténuations de charges	190 000	246 748	215 000	1,58%	13,16%	-12,87%
Excédent de fonctionnement						
Produits exceptionnels	50 000	734 407	60 000	0,44%	20,00%	-91,83%
Produits financiers	70 100	67 672	61 000	0,45%	-12,98%	-9,86%
Transferts entre sections	137 600	141 052	135 000	0,99%	-1,89%	-4,29%
Total fonctionnement	13 316 450	13 957 179	13 600 750	100,00%	2,13%	-2,55%

+

**Recettes de fonctionnement
2019**



Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Contributions directes	5 121 000	5 258 243	5 392 000	57,33%	5,29%	2,54%
Autres impôts assimilés		35 480				
Attribution de compensation	2 099 400	2 130 738	2 130 000	22,65%	1,46%	-0,03%
Dotation de solidarité communautaire	1 129 000	1 128 674	1 128 000	11,99%	-0,09%	-0,06%
Droits de place	100 000	103 937	105 000	1,12%	5,00%	1,02%
Droits de stationnement	150 000	81 383		0,00%	-100,00%	-100,00%
Taxe sur l'électricité	121 000	113 754	120 000	1,28%	-0,83%	5,49%
Impôt sur les spectacles	1 000		1 000	0,01%	0,00%	
Prélèvement produits jeux casinos	35 000	29 605	30 000	0,32%	-14,29%	1,33%
Droits de mutation	420 000	580 945	500 000	5,32%	19,05%	-13,93%
Autres taxes diverses	20 000					
Taxe locale publicité extérieure	40 000					
Total	9 236 400	9 462 759	9 406 000	100,00%	1,84%	-0,60%

Les contributions directes avec un produit attendu de 5 392 000 € représentent la part prépondérante de ce poste (57.33 %), en évolution de 2.54 % par rapport au produit encaissé 2018. Cette augmentation ne repose que sur l'évolution de nos bases, avec des taux sans augmentation.

La fiscalité reversée

Les dotations communautaires reversées représentent 34.64 % de ce chapitre et sont équivalentes à 2018 du fait de la stagnation du montant du FPIC (évalué à 427 000 € et une nouvelle fois retenu sur l'attribution de compensation).

Les autres taxes

Elles représentent un montant global de 756 000 € et sont en diminution de 16.89 % par rapport au réalisé 2018. La raison principale est le changement d'imputation de la rubrique relative aux droits de stationnement (l'article

7337 étant proscrit de la nomenclature M14 au 01/01/19). Les recettes générées par ces prestations s'encaisseront dorénavant au chapitre 70 (article 70321).

Par ailleurs, la taxe locale sur la publicité extérieure, inscrite au BP 2018 mais non réalisée, n'est plus à l'ordre du jour.

2) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations sont en diminution de 5.15 % par rapport au budget 2018.

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotation forfaitaire	790 000	794 130	742 000	54,81%	-6,08%	-6,56%
Dotation nationale de péréquation						
Dotation instituteur	2 800	2 808	2 800	0,21%	0,00%	-0,28%
Dotation générale décentralisation				0,00%		
Emplois d'avenir	48 000	52 480	16 500	1,22%	-65,63%	-68,56%
Autres	29 300	31 987				
Régions						
Départements	20 650	19 067	19 000	1,40%	-7,99%	-0,35%
Gfp de rattachement				0,00%		
Autres organismes	312 400	336 820	329 500	24,34%	5,47%	-2,17%
Compensation perte taxe additionnelle	3 000	1 252	1 200	0,09%	-60,00%	-4,15%
Fonds départemental T.P.	10 000	8 053	8 000	0,59%	-20,00%	-0,66%
Dot. unique compens. spécifiques TP	5 400					
Compensation Exo taxes foncières	28 000	25 184	25 000	1,85%	-10,71%	-0,73%
Compensation Exo TH	164 100	169 079	184 000	13,59%	12,13%	8,82%
Dotation sur titres sécurisés	8 600	8 580	8 600	0,64%	0,00%	0,23%
Autres attributions et participations	5 000	3 301	3 150	0,23%	-37,00%	-4,57%
Dotation de recensement			14 000	1,03%		
Total	1 427 250	1 452 741	1 353 750	100,00%	-5,15%	-6,81%

La DGF, qui représente 54.81 % de ce poste (742 000 €), n'est qu'une estimation car, à ce jour nous n'avons toujours pas reçu la notification. Elle diminuerait ainsi de 6.56 % par rapport à la somme encaissée en 2018.

Voici le tableau récapitulatif ayant trait à l'évolution du montant de la DGF ces dernières années (ainsi que la dotation nationale de péréquation).

EVOLUTION DE LA DGF ENTRE 2013 ET 2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF (en €)	1 761 066	1 647 661	1 356 432	1 053 748	852 323	794 130	742 000
Delta/N-1		-113 405	-291 229	-302 684	-201 425	-58 193	-52 130
Delta/2013		-113 405	-404 634	-707 318	-908 743	-966 936	-1 019 066
DNP (en €)	0	30 612	36 735	945	0	0	0

La collectivité a enregistré une perte sèche de 966 936 € entre 2013 et 2018.

Si l'on considère l'année 2013 comme référence, le manque à gagner s'élèverait à 4 120 102 € entre 2014 et 2019.

Par ailleurs, l'ensemble des compensations fiscales connaît une légère augmentation (environ 15 000 €) entre le réalisé 2018 et le prévisionnel 2019, alors que les subventions en provenance de l'état se raréfient (disparition totale des aides concernant les emplois aidés, reliquat pour les emplois d'avenir et arrêt du fond d'amorçage pour les TAP).

3) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services, avec un montant envisagé de 1 480 000 €, sont en augmentation de 5.64 % par rapport aux prévisions 2018 et ne représentent que 10.88 % de nos recettes.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions et redevances funéraires	10 000	10 332	11 000	0,74%	10,00%	6,47%
Droits de stationnement et loc voie publ.			80 000	5,41%		
Droits station et loc domaine port fluvial	22 500	23 136	23 000	1,55%	2,22%	-0,59%
Redevance occup domaine public communal	140 200	124 975	125 000	8,45%	-10,84%	0,02%
Autres droits stationnement et location				0,00%		
Location droits de chasse et de pêche	2 300	3 202	3 500	0,24%	52,17%	9,31%
Travaux	1 000	962	1 000	0,07%	0,00%	3,95%
Droits services culturels	7 700	9 111	10 000	0,68%	29,87%	9,76%
Droits des services à caractère de loisirs	185 000	169 145	170 000	11,49%	-8,11%	0,51%
Droits des services à caractère social	694 000	698 330	702 000	47,43%	1,15%	0,53%
Droits des services péri-scolaires	177 000	176 043	176 000	11,89%	-0,56%	-0,02%
Autres prestations de services	31 500	42 078	42 000	2,84%	33,33%	-0,19%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 200	8 512	9 000	0,61%	9,76%	5,73%
Aux budgets annexes, régies, CCAS ...	6 000	1 921	3 000	0,20%	-50,00%	56,17%
Au GFP de rattachement	9 000	19 173	20 000	1,35%	122,22%	4,31%
Aux autres organismes	3 000	4 386	4 500	0,30%	50,00%	2,60%
Par les budgets annexes et régies municipales	16 000	13 575	15 000	1,01%	-6,25%	10,50%
Par les C.C.A.S.	4 000					
Par GFP de rattachement	66 100	72 882	73 000	4,93%	10,44%	0,16%
Par les autres redevables	6 900	2 552	4 000	0,27%	-42,03%	56,74%
Autres produits d'activités annexes	10 600	6 990	8 000	0,54%	-24,53%	14,45%
Total	1 401 000	1 387 305	1 480 000	100,00%	5,64%	6,68%

seule chose de notable concernant ce poste : l'intégration des anciens droits de stationnement dans ce chapitre (au détriment du chapitre 73). Pour le reste, ce chapitre reste remarquablement stable.

Concernant la DGF, c'est 5 millions d'euros en moins depuis 2013. Il y a eu des époques où la dotation était toujours la même, époque que vous avez connue. Nous n'avons connu que des baisses de dotation, nous avons donc eu une gestion particulière qui consiste à aller chercher d'autres recettes avec de nouveaux horizons.

4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les prévisions de ce poste sont en augmentation par rapport à 2018. Comme précédemment, les reversements des budgets lotissements en font partie intégrante : 60 000 € pour le lotissement du Vieux Bourg et 130 000 € pour les lotissements des Oiseaux et du Raz.

Concernant le budget Exploitation forestière, il devrait dégager cette année un excédent de 140 000 €, en augmentation de 58 900 € par rapport à l'exercice passé.

L'intéressement sur le chiffre d'affaires des campings est estimé à la hausse par rapport au dernier BP, à hauteur de 85 000 €. C'est ce montant qui a été encaissé réellement en 2018, bien que la somme affichée au compte administratif soit de 63 547 €. Ceci est dû en raison d'un rattachement supérieur comptabilisé en 2017 (estimation trop importante de la recette à ce moment là), ayant ainsi amputé l'exercice suivant.

La nouveauté de ce chapitre consiste en l'inscription d'un loyer pour le nouveau casino, estimé à 100 000 € cette année (somme incluse dans les 345 000 € de revenus des immeubles).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Revenu des immeubles	250 000	253 737	345 000	38,76%	38,00%	35,97%
Produits divers	1 000					
Excédents budgets annexes adm	473 100	147 211	460 000	51,69%	-2,77%	212,48%
Redevances versées par les fermiers	80 000	63 547	85 000	9,55%	6,25%	33,76%
Total	804 100	464 495	890 000	100,00%	10,68%	91,61%

5) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ils sont principalement constitués des remboursements de sinistres par les assurances et autres produits exceptionnels pour 60 000 € (estimation globale pour le chapitre).

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Libéralités reçues		4 940				
Recouv./créances admises en non valeur						
Produits exceptionnels divers	20 000	51 108	60 000	100,00%	200,00%	17,40%
Autres produits exceptionnels de gestion	20 000	1 820				
Mandats annulés sur exercices antérieurs	10 000	8 974				
Produits des cessions d'immobilisations						
Total	50 000	66 842	60 000	100,00%	20,00%	-10,24%

6) Les opérations d'ordre (chapitres 042)

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes liées aux travaux en régie, c'est à dire des travaux d'investissement effectués par les services municipaux eux mêmes, soit 135 000€.

7) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce poste comprend les remboursements d'indemnités journalières par les assurances et le remboursement des charges des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) par le budget annexe du Parnasse car payées par le budget principal.

8) L' excédent de fonctionnement

Comme l'année précédente, l'excédent reporté est nul, puisqu'il a été entièrement utilisé pour couvrir une partie du déficit d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

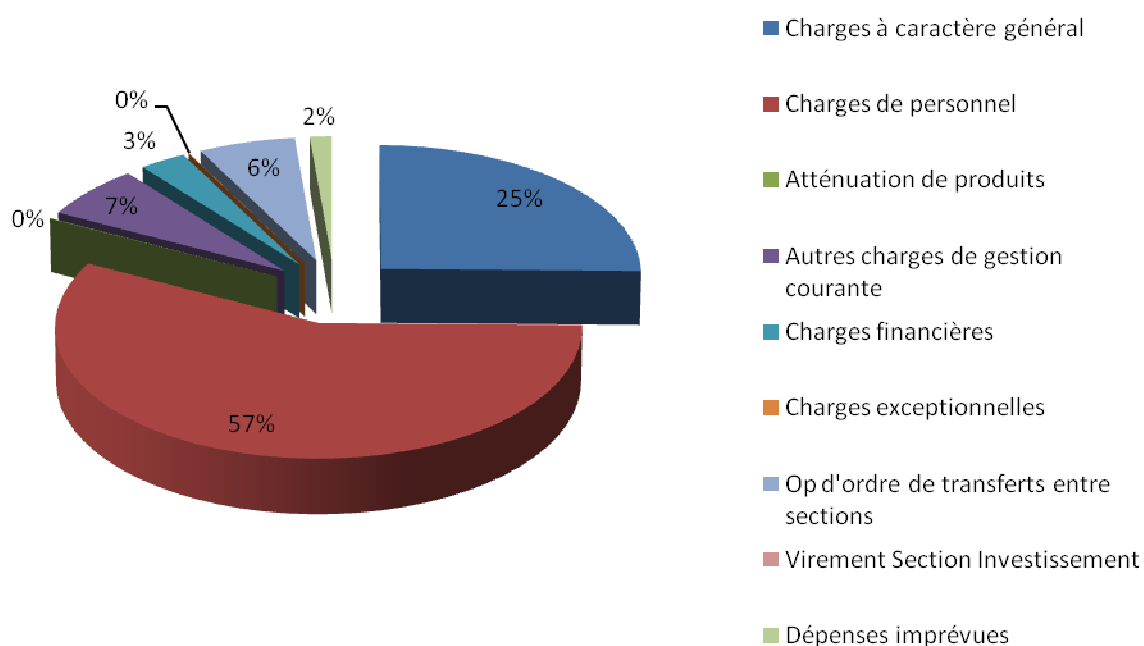
Les dépenses totales de fonctionnement sont prévues à hauteur de 13 600 750 euros en 2019 contre 13 316 450 euros en 2018, soit une augmentation de 2.13 % de BP à BP. Si l'on ne prend en compte que les dépenses de gestion courante, elles augmentent de 2.66 % de CA à BP du fait en partie de la hausse du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (+10.79 %).

Les dépenses réelles se répartissent principalement entre les charges à caractère général (25.26 %), les charges de personnel (57.35 %), les autres charges de gestion courante (6.66 %) et les charges financières (3.01 %).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Charges à caractère général	3 325 000	3 340 778	3 435 000	25,26%	3,31%	2,82%
Charges de personnel	7 795 000	7 668 112	7 800 000	57,35%	0,06%	1,72%
Atténuation de produits			8 000	0,06%		
Autres charges de gestion courante	842 000	817 503	905 700	6,66%	7,57%	10,79%
Charges financières	433 520	414 336	409 000	3,01%	-5,66%	-1,29%
Charges exceptionnelles	6 500	7 945	5 000	0,04%	-23,08%	-37,07%
Op d'ordre de transferts entre sections	737 800	1 408 439	845 750	6,22%	14,63%	-39,95%
Virement Section Investissement	136 630	0		0,00%	-100,00%	
Dépenses imprévues	40 000	0	192 300	1,41%	380,75%	
Total	13 316 450	13 657 113	13 600 750	100,00%	2,13%	-0,41%

Dépenses de fonctionnement 2019



Pour les charges à caractère général nous avons opté cette année pour du leasing, d'où la hausse de 100 000 € en dépenses de fonctionnement.

1) Les achats et variations de stock (compte 60)

Ce poste de 1 847 200 €, qui représente plus de la moitié des charges générales (53.78 %), diminue de 0.12 % de BP à BP mais également par rapport au réalisé 2018 de 1.00 %.

Cette année encore, c'est sur ce poste que nous constatons l'effort consenti par les services. La baisse la plus notable concerne le poste « fournitures de petit équipement » (les ateliers municipaux étant ici les contributeurs les plus importants).

ACHATS ET VARIATION DE STOCK 2019

Articles	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
6042	Achats d'études, prestations de service	30 100	27 316	30 870	1,67%	2,56%	13,01%
60611	Eau et assainissement	110 000	112 051	108 070	5,85%	-1,75%	-3,55%
60612	Energie, électricité	400 000	391 254	390 000	21,11%	-2,50%	-0,32%
60621	Combustibles	80 000	68 280	70 000	3,79%	-12,50%	2,52%
60622	Carburants	110 000	120 034	113 000	6,12%	2,73%	-5,86%
60623	Alimentation	518 350	532 203	540 800	29,28%	4,33%	1,62%
60628	Autres fournitures non stockées	100 550	101 708	98 250	5,32%	-2,29%	-3,40%
60631	Fournitures d'entretien	27 900	28 970	29 900	1,62%	7,17%	3,21%
60632	Fournitures petit équipement	335 400	365 146	329 850	17,86%	-1,65%	-9,67%
60633	Fournitures voirie	34 800	23 147	36 500	1,98%	4,89%	57,69%
60636	Vêtements de travail	31 000	26 932	31 800	1,72%	2,58%	18,08%
6064	Fournitures administratives	16 900	17 597	14 700	0,80%	-13,02%	-16,46%
6065	Livres, disques	22 950	22 498	22 940	1,24%	-0,04%	1,96%
6067	Fournitures scolaires	28 770	26 746	27 900	1,51%	-3,02%	4,31%
6068	Autres matières et fournitures	2 680	1 912	2 620	0,14%	-2,24%	37,03%
	Total	1 849 400	1 865 794	1 847 200	100,00%	-0,12%	-1,00%

2) Les services extérieurs (compte 61)

Ce poste, chiffré à 998 105 €, est en augmentation de 0.63 % de BP à BP, soit 6 245 €. La hausse du CA au BP est par contre plus prononcée car elle atteint 8.59 %, soit 78 960 €.

Nous pouvons relever certaines fluctuations notables, notamment les contrats de prestations de services qui voient leur montant augmenter de 25 174 €.

Par ailleurs, le poste « locations immobilières » connaît quant à lui une croissance de 39 658 €, la collectivité ayant le souhait de louer puis d'acquérir un bâtiment pour le développement d'activités sportives.

C'est un choix qui s'appelle location avec option d'achat, il s'agit de l'inscrire au budget 2019 sur l'éventualité de faire un transfert et une augmentation des surfaces pour tout ce qui concerne le sport. Nos équipements sont aujourd'hui à l'étroit. Nous sommes dans l'attente de résultats d'études de coût pour faire un choix : répartition entre nos deux pôles – l'existant à côté du collège - ou bien par une location puis un achat à terme d'une partie du bâtiment de Weldom.

En outre, les « locations mobilières » augmentent pour leur part de 68 547 € en raison de la location d'une balayeuse pour le compte des ateliers municipaux.

Seule baisse comptable envisagée, les assurances multirisques devraient voir leur montant ramené à 100 000 € en raison de la renégociation du contrat Dommages aux biens.

SERVICES EXTERIEURS 2019

Articles	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
611	Contrats de prestation de service	289 545	214 256	239 430	23,99%	-17,31%	11,75%
6132	Locations immobilières	23 000	27 242	67 000	6,71%	191,30%	145,94%
6135	Locations mobilières	91 420	117 613	186 160	18,65%	103,63%	58,28%
61521	Entretien terrains	7 400	4 092	7 400	0,74%	0,00%	80,84%
615221	Bâtiments publics	48 700	25 341	43 700	4,38%	-10,27%	72,45%
615228	Autres bâtiments	10 500	23 654	11 920	1,19%	13,52%	-49,61%
615231	Entretien voiries	33 200	19 712	30 000	3,01%	-9,64%	52,19%
615232	Autres réseaux	40 000	41 971	32 000	3,21%	-20,00%	-23,76%
61551	Entretien matériel roulant	20 000	21 266	18 000	1,80%	-10,00%	-15,36%
61558	Autres biens mobiliers	29 700	71 881	47 700	4,78%	60,61%	-33,64%
6156	Maintenance	201 600	176 025	178 585	17,89%	-11,42%	1,45%
6161	Multirisques	162 000	145 055	100 000	10,02%	-38,27%	-31,06%
6168	Autres	100	101	110	0,01%	10,00%	8,91%
617	Etudes et recherches						
6182	Documentation générale et technique	12 265	14 674	15 020	1,50%	22,46%	2,36%
6184	Versements à organismes formation	22 200	16 187	21 000	2,10%	-5,41%	29,73%
6185	Frais de colloques et séminaires	230	75	80	0,01%	-65,22%	6,67%
6188	Autres frais divers						
	Total	991 860	919 145	998 105	100,00%	0,63%	8,59%

2) Les autres services extérieurs (compte 62)

Ce poste augmente de 24.94% de BP à BP soit 99 340 €, mais seulement de 6.85 € du CA au BP (soit +31 883 €) pour un montant total de 497 640 €.

Par rapport au réalisé 2018, le poste « honoraires » passe de 49 612 € à 73 100 € (honoraires et études). Cette augmentation est un peu contenue par la baisse envisagée du poste « Frais d'actes et de contentieux » (13 740 €).

A noter enfin une hausse concernant les publications.

AUTRES SERVICES EXTERIEURS 2019

	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
6225	Indemnités au comptable et régisseurs						
6226	Honoraires	12 700	49 612	73 100	14,69%	475,59%	47,34%
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000	63 740	50 000	10,05%	0,00%	-21,56%
6231	Annonces et insertions	18 630	23 877	24 430	4,91%	31,13%	2,32%
6232	Fêtes et cérémonies	117 550	108 974	108 600	21,82%	-7,61%	-0,34%
6236	Catalogues et imprimés	13 110	12 560	15 280	3,07%	16,55%	21,66%
6237	Publications	700	31 258	39 600	7,96%	5557,14%	26,69%
6238	Divers		5 526				
6241	Transports de biens	10 000	9 532	10 000	2,01%	0,00%	4,91%
6247	Transports collectifs	34 200	28 471	36 200	7,27%	5,85%	27,15%
6251	Voyages et déplacements	4 000	5 074	4 000	0,80%	0,00%	-21,17%

6256	Missions	2 000	2 383	2 000	0,40%	0,00%	-16,07%
6257	Réceptions	4 400	1 007	400	0,08%	-90,91%	-60,28%
6261	Frais d'affranchissement	34 000	31 303	34 000	6,83%	0,00%	8,62%
6262	Frais de télécommunications	76 100	72 107	78 100	15,69%	2,63%	8,31%
627	Services bancaires et assimilés	2 000	2 847	3 000	0,60%	50,00%	5,37%
6281	Concours divers	14 220	13 271	14 120	2,84%	-0,70%	6,40%
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 670	4 215	4 810	0,97%	3,00%	14,12%
	Au CCAS						
	Aux budgets annexes						
6288	Autres services extérieurs	20					
	Total	398 300	465 757	497 640	100,00%	24,94%	6,85%

Au total, les charges générales, ou chapitre 011, connaissent une progression modérée de 3.31 % de BP à BP, et de 2.82 % par rapport au réalisé 2018.

4) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 57.35 % des dépenses de fonctionnement en 2019 mais près de 64.25 % de nos charges de gestion.

Elles augmentent de 0.06 % de budget à budget, et de 1.72 % par rapport au réalisé 2018. Mais, il faut tenir compte de la participation de l'Etat prévue pour les emplois d'avenir : en baisse qui pour cette année représentera environ 20 000 €.

En 2019, plusieurs contraintes s'imposeront à la collectivité et auront ainsi une incidence sur la masse salariale :

- Le recensement de la population génèrera des dépenses à hauteur de 91 966 €, afin de rémunérer les 22 agents recenseurs ainsi que les 2 coordonnateurs qui auront mené ce travail exhaustif de comptage de la population et du bâti.
- Le protocole « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » se poursuit au 01/01/2019 avec 2 types de mesures :
 - Le reclassement indiciaire au 1^{er} janvier 2019 des grilles indiciaires de l'ensemble des cadres d'emplois toutes filières confondues
 - L'intégration au 1^{er} février 2019 des fonctionnaires éducateurs de jeunes enfants et assistants socio-éducatifs dans les nouveaux cadres d'emplois relevant de la catégorie A.
- Les avancements d'échelons auront un coût de 32 242 €, étant entendu que, compte tenu de l'application de la durée unique d'avancement, le choix de l'autorité territoriale n'a plus lieu d'être.
- Une augmentation du SMIC (+0.99% soit 10.03 € brut/heure) concernera 2 emplois d'avenir et un apprenti.
- Le prévisionnel d'agents promouvables atteint 1 226 €, concernant 9 avancements de grade et 2 promotions internes.
- Contractuels : recours à 19 contractuels (12 en remplacement d'agents indisponibles et 7 en surcroît d'activité).
- Enfin, pour être complet, au niveau de la pérennisation et de l'augmentation du temps de travail, ce sont 5 agents (2 contractuels, 2 emploi avenir et 1 recrutement externe) qui vont être stagiaires, et 1 agent qui verra son temps de travail augmenter.

CHARGES DE PERSONNEL 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Personnel affecté par GFP de rattachement						
Autre personnel extérieur						
Cotisations versées au FNAL	23 044	22 289	23 049	0,30%	0,02%	3,41%
Part. employeur formation		2 000				

prof.continue						
Cotisation centre de gestion	100 055	96 532	96 388	1,24%	-3,66%	-0,15%
Rémunération principale	3 861 171	3 740 121	3 767 942	48,31%	-2,41%	0,74%
NBI, supplément familial	74 840	74 399	75 945	0,97%	1,48%	2,08%
Autres indemnités	598 110	590 174	590 685	7,57%	-1,24%	0,09%
Rémunérations non titulaires	633 965	747 758	790 540	10,14%	24,70%	5,72%
Rémunérations des apprentis	21 580	16 787	10 770	0,14%	-50,09%	-35,84%
Emplois d'avenir	79 415	70 511	28 903	0,37%	-63,61%	-59,01%
Autres emplois d'insertion	13 810	18 164		0,00%	-100,00%	-100,00%
Cotisations URSSAF	796 745	784 052	828 119	10,62%	3,94%	5,62%
Cotisation caisse de retraite	1 342 790	1 227 520	1 293 123	16,58%	-3,70%	5,34%
Cotisation ASSEDIC	37 375	41 193	33 616	0,43%	-10,06%	-18,39%
Cotisation assurance personnel	142 100	166 176	190 000	2,44%	33,71%	14,34%
Versement au FNC du supplt familial	10 000	10 711	11 000	0,14%	10,00%	2,70%
Allocations chômage versées directement						
Versement aux autres œuvres sociales	42 000	41 357	40 920	0,52%	-2,57%	-1,06%
Médecine du travail, pharmacie	18 000	18 367	19 000	0,24%	5,56%	3,45%
Total	7 795 000	7 668 111	7 800 000	100,00%	0,06%	1,72%

5) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste augmente de 10.79 % par rapport au réalisé 2018 : en cause principalement la hausse de la subvention au CCAS (+ 16 600 €), le déficit du Parnasse (+13 479 €), les subventions aux associations (+14 118 €) et une cotisation non rattachée à l'exercice 2018 comptabilisée du coup deux fois pour l'exercice 2019 (Contribution EPFL à la communauté de communes de Mimizan).

Il y a une aide exceptionnelle de 10 000 € pour le FIFPAN. Il s'agit du Festival International de Film et Photo Animaliers et Nature qui aura lieu au Parnasse au printemps.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Concessions, brevets	5 000	2 180	2 663	0,29%	-46,74%	22,16%
Déficit des budgets annexes administratifs	200 000	195 358	208 837	23,06%	4,42%	6,90%
Indemnités et frais de mission des élus	153 100	154 893	156 000	17,22%	1,89%	0,71%
Cotisation retraite/formation	22 700	19 868	22 900	2,53%	0,88%	15,26%
Frais de représentation du Maire	5 000	3 191	5 000	0,55%	0,00%	56,69%
Créances admises en non valeur	3 500	4 022	4 000	0,44%	14,29%	-0,55%
Créances éteintes	3 000	12 959	4 000	0,44%	33,33%	-69,13%
Contributions aux organismes de regroupmnt	124 500	95 482	144 000	15,90%	15,66%	50,81%
Autres contributions obligatoires	11 000	10 253	8 100	0,89%	-26,36%	-21,00%
Subvention au CCAS	150 000	150 000	166 700	18,41%	11,13%	11,13%
Au GFP de rattachement	18 200	17 415	17 500	1,93%	-3,85%	0,49%
Subvention fonctionnement associations	146 000	151 882	166 000	18,33%	13,70%	9,30%
Charges diverses de gestion courante	0					
Total	842 000	817 503	905 700	100,00%	7,57%	10,79%

6) Les charges financières

D'un montant de 409 000 € elles sont en diminution de 24 520 € de BP à BP, du fait des échéances des emprunts contractés en 2018.

7) Les dépenses imprévues

Elles s'élèvent à 192 300 € et permettraient ainsi de faire face à d'éventuels dépassements sur d'autres chapitres en cours d'exercice budgétaire.

- II – L'investissement 2019

Le budget investissement 2019 s'élève à 5 165 086 €, dont 2 418 480 € de dépenses d'équipement, restes à réaliser compris.

Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Dotations, fonds divers et réserves	1 460 458	1 458 879	838 066	16,34%	-42,62%	-42,55%
Subventions d'investissement reçues	66 400	124 327	150 402	2,93%	126,51%	20,97%
Emprunts et dettes assimilées	1 359 700	1 380 000	1 800 000	35,08%	32,38%	30,43%
Produit des cessions	2 100 000		1 325 000	25,83%	-36,90%	
Immobilisations en cours		3 940				
Subventions d'équipement reçues						
Opérations patrimoniales	73 000	793 823	4 200	0,08%	-94,25%	-99,47%
Transferts entre sections	737 800	1 408 439	845 750	16,49%	14,63%	-39,95%
Virement section fonctionnement	136 630					
Autres immobilisations financières	213 900	213 856	167 000	3,26%	-21,93%	-21,91%
Résultat d'investissement reporté	3 716 905	3 716 905				
Total investissement	9 864 793	9 100 169	5 130 418	100%	-47,99%	-43,62%
Restes à réaliser	28 900		34 668			
	9 893 693		5 165 086			

Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de ressources propres d'origine interne et externe.

Les ressources d'origine interne : elles représentent l'ensemble de l'autofinancement dégagé par la commune, soit 300 066 € d'excédent de fonctionnement antérieur affectés au 1068, 849 95 € de dotations aux amortissements et d'opérations patrimoniales, ce qui représente un montant total de 1 150 016 € alors qu'il était de 1 937 588 € en 2018.

Les ressources d'origine externe : elles comprennent le F.C.T.V.A. pour 388 000 €, la taxe d'aménagement pour 150 000 €, le produit des amendes de police pour 40 000€, et le remboursement par le délégataire de la DSP des Campings de la partie du capital constituant les annuités d'emprunts 2017. Par ailleurs, plusieurs subventions ont été inscrites du fait de leur notification, il s'agit : du Fonds d'équipement des communes pour divers travaux (11 390 €), de la DETR pour le projet « Travaux dans les bâtiments scolaires » (64 000 €) et de la participation de la CCM de Mimizan pour des travaux de voirie (35 012 €).

De plus, afin de financer l'intégralité de nos dépenses, nous allons avoir recours à un emprunt de 1 800 000 €, qui bien sûr ne sera mobilisé qu'en cas de besoin.

Les produits des ventes s'élèvent à 1 325 00 €, avec principalement : le terrain de la T111 pour 440 525 €, le terrain de la T002 pour 142 829 €, celui des Dunes du Bourg pour 400 950 €, celui ayant appartenu à Mme Hazera pour 155 600 €, celui du 24 Rue de l'Abbaye pour 105 408 ainsi que le terrain du Cabinet de Radiologie pour 76 000 €. Comme chaque année, divers matériels seront vendus par les services techniques.

A ces recettes inscrites au budget primitif, il faut ajouter 34 668 € de restes à réaliser ayant trait au solde de la DETR pour l'aménagement des espaces publics aux Ormes.

Les dépenses d'investissement

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Part	Evolution BP à BP	Evolution CA à BP
Emprunts et dettes assimilés	1 372 300	1 441 608	1 260 700	25,79%	-8,13%	-12,55%
Immobilisations incorporelles	196 720	353 522	285 000	5,83%	44,88%	-19,38%
Immobilisations corporelles	458 250	4 843 902	323 480	6,62%	-29,41%	-93,32%
Immobilisations en cours	2 065 000	2 412 306	1 489 000	30,46%	-27,89%	-38,27%
Subventions d'équipement versées	323 000	104 680	325 000	6,65%	0,62%	210,47%
Dépenses imprévues	30 018		46 524	0,95%	54,99%	
Résultat d'investissement reporté			1 004 877	20,56%		
Participation		13 400	13 400	0,27%		0,00%
Subventions d'investissement reçues						
Op d'ordre de transferts entre sections	137 600	141 052	135 000	2,76%	-1,89%	-4,29%
Opérations patrimoniales	73 000	793 823	4 200	0,09%	-94,25%	-99,47%
Dotations, fonds divers et réserves			1 000	0,02%		
Autres immobilisations financières		750				
Total	4 655 888	10 105 043	4 888 181	100,00%	4,99%	-51,63%
Restes à réaliser	5 237 805		276 905			
	9 893 693		5 165 086			

Elles sont principalement constituées du remboursement de notre dette (1 260 700 €) et des dépenses d'équipement

1) Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Ce poste correspond au remboursement du capital de la dette de la ville pour 1 005 700 €, des emprunts repris du budget Campings pour 167 000 €, des emprunts voirie de la Communauté de communes pour 2 300 € et au remboursement à l'EPFL pour 85 700 € (2^{ème} acompte de Maison Soulan à hauteur de 60 000 € et Mini Golf pour 25 700 €).

2) Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

Les immobilisations incorporelles

D'un montant de 285 000 €, elles englobent à la fois des acquisitions de logiciels pour 36 000€ (enveloppe confiée au service informatique selon les besoins recensés), des frais d'études pour 244 000 € (dont 135 400 € pour le Parc d'Hiver), 1 800 € concernant les dépenses relatives au PLU ainsi que 3 200 € de frais d'insertion.

Les subventions d'équipement

Ces subventions d'équipement seront versées au SYDEC pour 325 000 € et ce afin de poursuivre l'action débutée en 2013 de rénovation de notre éclairage public.

Les immobilisations corporelles et immobilisations en cours (chapitres 21 et 23)

Elles représentent l'essentiel des dépenses d'équipement et sont ventilées ainsi :

- Au 2128 : un parcours sportif pour 15 000 € + l'aménagement du cimetière pour 18 500 €
- Au 2135 : des travaux de menuiseries et plâtrerie au Centre Nautique pour 19 500 €
- Au 2138 : 23 000 € seront consacrés au programme d'accessibilité.
- au 2151 : des travaux Places des Ailes ainsi que Rue Grand Pierre/Robichon (10 000 €).
- au 21568 : une borne incendie (6 000 €).
-
- au 21578 : des panneaux divers (4 000 €).
- au 2183 : une enveloppe de 18 860 € dédiée au service informatique pour l'achat de matériel spécifique
- au 2188 : 82 320 € pour des équipements en outillage et matériels des différents services : ateliers et des espaces verts (12 500) le renouvellement du matériel au Parnasse pour 7 000 €, la Cuisine Centrale pour 15 000 €, à la Police Municipale pour 7 600 €, 1 520 € pour le service Communication, 4 200 € pour le service prévention, une enveloppe de 6 600 € pour les écoles, 1 500 € pour le Centre de Loisirs, 16 300 € pour le service Bâtiment, 2 000 € pour le service intendance, 700 € pour le service interclasse, 2 000 € pour le sport, 3 400 € pour les espaces verts et 2 000 pour la sécurité.
- au 2313 : 240 000 € pour les travaux du projet de salles d'activités sportives (Dojo) (main d'œuvre et travaux).
- au 2315 : 164 000 € pour le solde des travaux de la Promenade de l'Océan, 400 000 € pour l'aménagement des Rues de la Plage Nord, 480 000 € pour la Place des Ormes (2ème tranche).

3) Les dépenses imprévues (chapitres 020):

Un montant de 46 524 € a été retenu pour faire face à des impondérables.

Ce budget 2019, établi dans un contexte de plus en plus contraint, a été équilibré sans recours à une hausse de la fiscalité, comme nous nous y étions engagés. Néanmoins, il met une nouvelle fois en évidence les difficultés auxquelles nous nous trouvons confrontés pour contenir nos charges de fonctionnement, de par la baisse chaque année plus importante des dotations de l'état.

Les communes doivent intégrer qu'elles n'ont plus la stabilité des ressources, ceci est une époque révolue. Nous aurons donc les moyens de notre futur en pilotant nos charges, en faisant des économies et en augmentant nos recettes et en en créant de nouvelles. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur POMAREZ :

« Ce budget 2019 est un copier-coller du budget 2018 qui ne prend en compte aucune correction pour améliorer la situation financière de la commune.

Les voyants sont au rouge mais vous nous proposez une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes avec un solde de fonctionnement qui se rapproche de zéro : 57 000 euros de recettes supplémentaires pour 357 000 euros de dépenses supplémentaires.

Au lieu de limiter les frais de fonctionnement (c'était votre intention comme dit dans la dernière phrase de votre intervention, mais vous ne le faites pas dans les faits), vous les augmentez pour la location notamment, et pour les honoraires soit plus de 130 000 euros.

L'encours de dette va encore augmenter car vous empruntez de nouveau. L'épargne nette va continuer à se dégrader.

La section investissement voit son autofinancement perdre plus de 800 000 euros par rapport à 2018. Malgré cela vous continuez un programme d'investissements important financé par un emprunt prévisionnel de 1 million 800 000 euros et un produit de cessions foncières de 1 million 325 000 euros.

Le produit des cessions foncières, comme il a été précisé en commission, n'est pas sûr car la vente des terrains T111 et T002 à hauteur de 583 000 euros fait l'objet d'un recours gracieux qui pourrait se transformer en recours devant le tribunal administratif.

Le terrain de la radiologie pour 76 000 euros : les propriétaires sont visiblement à la recherche d'acquéreurs pour le bâtiment ; ils ne sont donc pas prêt à s'y installer. Vos prévisions budgétaires sont très optimistes sans aucune garantie.

Enfin le budget que vous présentez n'est pas sincère car vous n'avez pas inscrit la dépense de 4 579 520 millions d'euros pour l'achat de la colonie du Tarn-et-Garonne, dépense qui doit être complétée par la viabilisation que vous avez estimée à 500 000 euros. Le budget n'est pas encore voté, il n'a pas encore été présenté en commission, mais vous avez déposé un permis d'aménager et vous avez confirmé au département du Tarn-et-Garonne par courrier du 15 mars 2019 l'engagement de la commune de Mimizan quant à l'acquisition du bien immobilier. Pourquoi ne pas inscrire cette dépense supérieure à 5 000 000 d'euros ? Et je vous fais grâce des frais annexes notamment des frais de notaires.

Comment comptez-vous procéder pour cet achat alors que la commune ne dispose pas des moyens financiers pour supporter notamment les décalages entre l'achat et la vente du bien vu que nous avons des problèmes de trésorerie ?

Vous n'avez décidément pas pris conscience des difficultés financières dans lesquelles se trouve la commune pour nous proposer un tel budget. Nous espérons que vous puissiez infléchir fortement vos prévisions sinon le contribuable mimizannais va devoir très vite en faire les frais. Et c'est ce que vous avez un peu annoncé dans la dernière phrase de votre intervention en disant qu'il fallait voir au niveau des recettes. »

Monsieur BOURDENX :

« Concernant vos remarques, on ne va pas s'étonner qu'un budget 2019 ne soit pas réalisé à 100 %. Nous avons toujours réalisé nos budgets, je l'ai cité lors de cette séance, entre 97 ou 98 %. Et effectivement de deux choses l'une, en effet tout peut arriver, on l'a connu en 2017 avec des décalages de contrats non signés pour nos achats.

Mais de là à dire que le budget n'est pas sincère et en citant le Tarn-et-Garonne, votre remarque est hors sujet.

Si d'une part vous me dites que lorsqu'on n'a pas signé certaines cessions en 2019, nous avons des risques alors que nous n'avons pas signé le Tarn-et-Garonne, on ne peut pas en plus être coupables de ne pas l'avoir mis dans le budget. Je ne vous comprends pas.

Il n'y a rien de signé donc je me répète : dans un budget on ne peut pas être reprochables de mettre des projections qui ne sont pas signées et en même temps d'autres qui sont signées. Cela n'a pas de sens. Il va falloir choisir de quel côté nous sommes criticables ; je sais de quel côté vous l'êtes.

Et je voudrais faire un retour sur des éléments que vous n'avez pas souhaité donner ou que vous avez certainement oublié de donner, pour garder quand même de l'optimisme dans nos prévisions. J'entends parler de l'épargne nette et vous ne parlez que de cela. C'est le plus important mais il n'y a pas que cela. C'est là où je veux en venir. Je ne vais pas vous apprendre que l'épargne nette, pour les personnes qui assistent au conseil, c'est une cascade, un résultat d'addition de plusieurs éléments. J'aimerais que l'on partage ce que l'on a partagé lors du Débat d'Orientation Budgétaire il y a un mois, il n'y a pas si longtemps et je m'étonne donc que vous l'ayez oublié. On part de l'excédent brut courant qui a connu une baisse en 2017, on est ensuite passé à 1 million 188 000 euros en 2018, à 1 million 270 000 euros en 2019 et nous l'estimons à 1 million 229 000 euros en 2020.

Mais ce n'est pas tout. Je vais quand même vous donner de bons chiffres, on ne va tout de même pas perdre le sourire car à vous écouter je crois que vous irions droit dans le mur. Je parle de l'épargne de gestion qui a connu une baisse en 2017, qui est remontée à 1 million 239 000 euros en 2018, puis à 1 million 319 000 euros en 2019, et enfin sera à 1 million 973 000 euros en 2020.

Je ne vais pas m'arrêter là. Un autre élément important est l'épargne brute. Nous avons également validé une baisse en 2017 avec 792 000 euros et depuis nous remontons : en 2018, 900 000 euros et nous l'estimons à 993 000 euros en 2019 et à 1 million 636 000 euros en 2020.

Ici malgré ce que vous dites, nous laissons des prévisions optimistes après un pic d'investissements et d'emprunts à un retour bien meilleur que maintenant. Et en plus, vous ne le citez pas, faut-il rappeler que nous allons avoir des emprunts qui vont s'éteindre.

Voilà pour le budget.

Sur un autre point comment avons-nous compensé les baisses de dotation ? Nous avons pris des décisions importantes que nous avons votées en conseil et bien sûr vous avez voté contre. Sur le dernier exercice parmi les décisions importantes pour lesquelles on commence à voir les points positifs en 2019, il y a le casino par exemple et aussi le camping. Ce retour sur investissement ou sur décision, si je peux m'exprimer ainsi, crédibilise et confirme que nous avons fait de bons choix.

Effectivement, dans les chiffres que je vous ai cités, vous avez pu noter que nos recettes désormais sur ces sujets commencent à augmenter. Quid si nous avions eu une position attentiste à ne rien faire ? Quid de ce camping ? Dont je rappelle que jusqu'en 2015, appelons ça un chiffre d'affaire, il avait une recette globale de 1 million 700 000 euros. Les recettes de 2018 s'élèvent à 2 millions 200 000 euros. Je vais expliquer pourquoi au cas où cela ne vous viendrait pas à l'esprit : un investisseur est arrivé à qui nous avons confié la gestion et non pas le

camping, il nous appartient encore ; et de ses investissements, il a un retour sur investissement dont bénéficient les vacanciers et dont bénéficie la mairie puisque nous avons une partie des recettes.

Mais ce n'est pas tout. Au-delà des recettes, nos décisions ont également apporté de l'emploi. Dois-je vous rappeler que le casino qui a ouvert il y a quelques semaines, affiche déjà 6 emplois de plus ? Et l'emploi dans la commune c'est quelque chose de relativement positif : on sauve une affaire et on crée de l'emploi. Ce sont des personnes qui vont consommer et habiter à Mimizan, qui vont peut-être louer des maisons ou des appartements ou en acheter, bref qui font vivre l'économie locale.

C'est l'attractivité de Mimizan qui nous permet de nous développer et nous voyons sa croissance, je l'ai cité tout à l'heure, à travers quelque chose qui est très factuel, ce sont les droits de mutation. Si ceux-ci augmentent, on peut donc parler de la démographie. Quand on vous écoute parler de catastrophisme, et quand on vous lit dans l'espace que l'on vous laisse dans la tribune libre du magazine « Le M » et que vous annoncez au mois de janvier : « *Comment expliquer l'évolution de Mimizan, cette évolution qui peut s'avérer inquiétante pour le développement équilibré de notre ville d'autant que nous sommes la seule commune littorale importante dans cette situation.* » Ce soir permettez-moi de vous rappeler qu'au niveau de la démographie, alors que vous écriviez ceci en janvier-février – et j'ai dit un peu plus tôt que cela nous a coûté un peu plus de 90 000 euros avec la venue de l'INSEE – le mois suivant en mars, l'INSEE a révélé après son enquête que notre population allait augmenter.

Qui va vous croire quand vous parlez de catastrophisme à chaque chiffre que nous annonçons ? Et lorsque des organismes comme l'INSEE viennent nous porter in fine des informations que nous attendions depuis un moment, même avec un petit peu de retard, annonçant une progression de population ? Trois cent personnes de plus sur Mimizan c'est toujours une très bonne nouvelle.

Ma dernière remarque viendra de vos derniers écrits dans « Le M » : « *Il faut 253 000 euros de recettes du casino pour couvrir le remboursement du bâtiment. Ce sont des recettes incertaines et inférieures à la dette du bâtiment. C'est cette absence de crédibilité que l'on dénonce, ce manquement permanent à la parole donnée.* »

Effectivement si vous avez dans votre fonctionnement la persuasion que lorsqu'on crée une affaire, lorsqu'une affaire comme le casino démarre en février 2019 – et pour de longues années on le souhaite – si vous avez la conviction, le sentiment que dès la première année d'exercice, parlons du privé monsieur Pomarez et faisons la comparaison, un investissement s'équilibre, vous vous trompez, cela n'existe pas. Et c'est pareil dans le privé. Le long terme sur un investissement permet de voir justement là où on investit au départ et on récupère des recettes sur la douzième, treizième ou quatorzième année. Il n'en est pas autrement.

On vous a vu venir : vouloir isoler le budget du casino pour pouvoir nous tirer dessus la première année et dire que la commune est en déficit sur le budget annexe mais quel sens cela a-t-il ? Si ce n'est la polémique ou le catastrophisme ? Je le répète et nous le répétons ici ce soir : le casino doit démarrer et pour info le démarrage se passe très bien. Nous vous prouverons que les recettes iront crescendo et que l'équilibre se fera avec le temps. Pas d'impatience et pas de catastrophisme sur ce point non plus. »

Monsieur VIDEAU :

« Je voulais dire que j'avais parlé de l'équilibre du point mort dans un précédent conseil municipal et monsieur Bourdenx l'a très bien expliqué. Il s'agit de l'équilibre économique qui se fait dans le temps. »

Monsieur RINGEVAL :

« Au-delà des considérations financières, ce qui nous frappe une fois de plus est votre attitude. Alors que la situation très préoccupante des finances de la commune mériterait humilité et profil bas, vous continuez à fanfaronner comme si donner le change était plus important que de sauver la commune de la cessation de paiement.

Alors que le budget que vous nous présentez s'apparente à un décor de cinéma où le clinquant rivalise avec le mauvais goût, les coulisses révèlent le puits sans fond dans lequel vous êtes en train de précipiter la commune. Mais tel le Commandant du Titanic, vous faites jouer l'orchestre – pas n'importe quel morceau – avec *La Chevauchée des Walkyries* de Wagner alors que *La Marche Funèbre* de Chopin serait de circonstance.

Vous serez identifiés comme les fossoyeurs des finances de la commune que vous aurez précipitées sous une chape de béton lavé.

Au lieu de vous attaquer aux véritables défis de la commune, vous passez votre temps à justifier l'injustifiable et à disqualifier nos arguments en étalant votre dédain.

A la différence de vous, partout où nous sommes en responsabilité, dans les mêmes circonstances que celles que connaît la commune, nous démontrons qu'un autre chemin est possible. Nous arrivons à investir tout en maintenant un autofinancement conséquent en limitant le recours à l'emprunt sans se défaire de notre patrimoine.

Mais cela serait trop vous abaisser que de reconnaître vos erreurs et inverser votre politique. Jusqu'à quand aller vous chercher des boucs émissaires ? Tantôt l'Etat, tantôt les élus de l'opposition pour justifier le chaos dans lequel vous mettez la commune ?

La multiplication des panneaux et des publications ne feront illusion qu'un temps car on ne trompe pas le bon sens populaire longtemps et les lendemains de fête sont souvent très douloureux.

L'insincérité de votre budget est encore plus flagrante que les années antérieures qui étaient pourtant bien « gratinées ». L'absence de dépenses engagées et le flou qui entoure les opérations des activités sportives est symptomatique de vos méthodes. Le réaménagement du Centre Bourg en est une autre illustration car l'acquisition du commerce de l'ancienne boucherie n'a jamais été formalisée. Vous ne la prévoyez pas plus dans ce budget, mais vous annoncez la liaison piétonne avec l'ancienne propriété Soulan. Vous vous affranchissez de toutes les règles.

Et lorsque quelqu'un a l'outrecuidance de vous le rappeler, c'est lui qui est un frein au bon fonctionnement de la commune.

L'épisode du casino, on y revient, est en cela révélateur. Chaque occasion est bonne pour expliquer que l'acquisition du casino est la faute de l'opposition. Pourquoi ne pas expliquer que le montage juridique que vous aviez prévu a été jugé illégal à plusieurs reprises et comme vous n'avez pas voulu renoncer à cette réalisation, vous avez été contraints de l'acheter ? Mais quel que soit le montage, le coût in fine était à la charge de la commune et le modèle économique était le même.

Nous allons nous aussi répéter aujourd'hui qu'après nous avoir démontré l'an passé à la même époque qu'il vous faudrait 253 000 euros par an pendant 25 ans de loyer et de produits des jeux pour rembourser le casino, vous vous félicitez de 100 000 euros de loyer et de 30 000 euros de produits des jeux. Le compte n'y est pas, du moins pour la commune et ses contribuables.

Nous pourrions évoquer les campings privatisés et la perte sèche pour les finances communales bien que chaque année vous nous annonciez le contraire. Mais à chaque examen du Compte Administratif, les sommes encaissées sont en deçà de vos prévisions. Sans compter le manque à gagner pour la Communauté de Communes car le délégataire ne s'acquitte pas de sa taxe de séjour. Il a augmenté de façon éhontée la tarification de l'hébergement du camping mais la taxe de séjour n'est pas réglée. Les changements opérés confirment ce que nous avons annoncé : renforcement de l'autarcie, moins d'échange avec les commerces de la station, commerces qui l'ont particulièrement ressenti cet été,...

Nous pourrions évoquer vos prévisions de cessions foncières qui sont systématiquement démenties années après années mais que vous vous obstinez à inscrire. Et en cours d'année vous êtes contraints de transformer ces recettes hypothétiques en emprunt. Et vous continuez par là-même à creuser le trou dans lequel vous enfoncez la commune. »

Monsieur BOURDENX :

« Il y a des points hors-sujet dont je ne parlerai pas : la comparaison avec d'autres collectivités et la taxe de séjour mais j'imagine que c'est ce que l'on dit lorsqu'on n'a pas d'autres arguments.

Pour le reste, là où chaque année on s'inquiétait parce que l'on avait choisi la mauvaise date dans le calendrier et on se disait qu'accueillir les nouveaux arrivants n'intéresse que nous, que les élus de l'opposition ne devaient pas être intéressés car ils ne venaient pas ; samedi dernier nous avons vu monsieur Ringeval ce qui nous a fortement surpris. Je vous encourage à retenir ce que vous avez vu et entendu car vous êtes resté au débat...

Merci de m'interrompre monsieur Ringeval mais gardez votre calme, gardez votre sang-froid monsieur Ringeval. »

Monsieur le Maire :

« Tout-à-fait monsieur Ringeval, vous y étiez invité. »

Monsieur BOURDENX :

« Je disais que nous nous étonnions que les années précédentes, vous n'avez pas pu vous libérer. C'est une coïncidence certainement.

Monsieur Ringeval, je ne vous remercie pas de m'avoir interrompu mais je vais continuer.

Et ne nous faites pas je ne sais quelle requête au prochain conseil municipal car monsieur Ringeval n'est pas enregistré à sa demande. Nous sommes bien d'accord.

Je vais terminer mon intervention si vous voulez bien que l'on se respecte, cela fera partie d'un bon débat. Je vous remercie.

Je disais donc que cette année encore nous avons accueilli de nouveaux arrivants. Le sentiment que nous avons eu, l'image que ces personnes nous ont donné est que Mimizan est un choix. Certains ne connaissaient pas notre commune, d'autres n'habitent pas loin et d'autres encore y étaient venus il y a des années. Ils nous disent que Mimizan a changé, que beaucoup d'efforts ont été faits et ils nous remercient. Alors c'est difficile à entendre mais c'est comme ça.

Par rapport à votre intervention, je vais me permettre de donner une précision que je ne voulais pas vous donner. Par rapport au terme que vous utilisez pour les personnes qui vous paraissent « d'un certain âge ». On peut valider que toutes les personnes invitées ne sont pas venues. On peut même le penser très fort car je vais vous donner un

chiffre issu d'une étude de source INSEE. Depuis 2015, parmi les nouveaux arrivants ceux qui ont moins de 54 ans représentent 78 %, il va sans dire que ce n'était pas du tout le cas jusqu'à présent.

Je vais donc aller dans le détail puisqu'il en faut :

Avant 2015 : + 55 ans = 48 %	Après 2015 : + 55 ans = 22 %
25/54 ans = 32 %	25/54 ans = 41 %
15/24 ans = 8 %	15/24 ans = 15 %
0 à 14 ans = 13 %	0 à 14 ans = 22 %

Ce sont les bons chiffres monsieur Ringeval, je vous le certifie. Ce sont des chiffres qui nous expliquent à l'inverse de ce que vous pouvez penser qu'en plus de la population qui augmente, qu'il y a un renversement de la tendance. Ce n'est pas ce que vous venez de dire. Vous vous trahissez par un énervement monsieur Ringeval, vous êtes parti dans des chiffres d'il y a 30 ans comme d'habitude. Ce n'est plus ça.

Nous avons pris les affaires en 2008 et pour l'instant nous réussissons notre challenge, le challenge des mimizannais. »

Monsieur le Maire :

« Ce sont les chiffres de l'INSEE, ce ne sont pas les nôtres. »

Monsieur FORTINON :

« Les chiffres qui étaient annoncés en début d'année 2019 étaient également les chiffres de l'INSEE monsieur Bourdenx. Il suffit de se reporter à la statistique de l'INSEE qui sort tous les ans au 31 décembre dans lequel cet institut donne la monographie de la population et détaille les chiffres commune par commune, basé sur le dernier recensement sans compter celui de février 2019, et indiquait que les chiffres continuaient de baisser.

Les chiffres que vous annoncez datent de mars 2019 mais ne venez pas décrédibiliser les chiffres donnés au mois de janvier car ils émanent de la même source.

J'aime que les choses dites soient des choses vraies. C'est pour cela que je reprends toujours vos propos car la seule chose qui change chez vous est la date à laquelle les propos sont dits. »

Monsieur BOURDENX :

« Je vous remercie. Nous sommes d'accord sur ces propos. Les chiffres sont les chiffres. Ce n'est pas ceci que nous critiquons mais l'analyse que vous en faites. Et une fois de plus le chiffre est vrai, nous aussi avons les mêmes chiffres mais nous n'avons pas la même analyse. Voici votre analyse et je vous cite de nouveau : « *Un vieillissement qui s'installe durablement.* » Ceci est dit au mois de février. Comment pouvez-vous dire « *durablement* » et parler de l'avenir ? Vous auriez pu dire « *Nous attendons* » mais je ne vais pas faire vos écrits. Ce n'était pas une fois de plus un catastrophisme qu'il fallait écrire mais vous l'avez fait et on n'est pas étonnés. »

Monsieur CORBEAUX :

« A contrario de monsieur Pomarez qui a fait une étude assez pointue des budgets, je me suis simplement contenté de faire une étude des tableaux que l'on peut qualifier de simpliste mais que je considère factuelle.

En 2018 nous avons des recettes de fonctionnement et d'investissement qui ont baissé, nous avons des charges de fonctionnement et d'investissement qui ont augmenté. On appelle ça l'effet ciseaux. En 2019 on a des recettes de fonctionnement qui ont un peu augmenté, les recettes d'investissement baissent ; les dépenses de fonctionnement et d'investissement augmentent. On est à peu près sur les mêmes lignes, sur ce point je vous rejoins.

Les lignes qui m'ont interpellé sont les charges de personnel à plus de 56 % en 2018, 57 % en 2019. Je trouve que ces charges sont trop importantes pour une ville comme Mimizan. Le déficit du Parnasse a augmenté, de 20 000 euros environ. Cela m'interpelle car en 2018 vous avez qualifié Le Parnasse comme une institution en progression, un magicien avait été employé pour régler tous nos problèmes, ... mais le déficit augmente.

Ce qui m'interpelle très fortement sont les montants des études pour la ZAC du Parc d'Hiver, on a investi en 2018 256 000 euros pour les études et 135 000 euros en 2019. Ce qui fait grosso modo 400 000 euros d'études.

Je ne vais pas revenir sur les 160 000 euros d'immobilisations corporelles sur le terrain du courant. Je vais ajouter à cela des chiffres que j'ai eu un peu de mal à comprendre. J'y ai eu accès car ce sont les comptes publics, ce sont les dossiers annexes du casino. Certains chiffres m'ont interpellé : 200 000 euros de frais d'architecte, 200 000 euros de frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, 160 000 euros à la société Casigimi pour provision en cas de non exploitation du casino. Je ne cautionne pas non plus les 120 000 euros de la ligne de dépense des carburants, ici je pense qu'il y a lieu de vous inquiéter car il y a une exagération pour l'utilisation de certains véhicules, il y a un manque de contrôle.

Je ne validerai pas non plus votre stratégie en 2019 de vouloir réaliser tout le programme électoral coûte que coûte. C'est là où nous en sommes, on se dépêche de tout faire. Je pense que les mimizannais sont à même de comprendre que l'on traverse une passe financière un peu compliquée et qu'il serait nécessaire de lever un peu le pied sur les investissements.

Je ne valide pas non plus votre projet de ZAC du Parc d'Hiver qui va remettre une fois de plus les bétonniers à l'œuvre en entrée de plage surtout que c'est avec la même AMO qui a déjà fait la ZAC des Hournails. Cela m'inquiète un peu au vu des Hournails et m'interpelle. Je ne valide pas votre prêt de 1 million 800 000 euros en 2019 qui vient après celui de 1 million 300 000 euros en 2018.

Pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres que je ne citerai pas, je ne peux pas m'aligner sur les décisions stratégiques de votre budget 2019. Je rejoins l'analyse technique pour tout ou partie faite par les élus minoritaires, elle me semble plus pertinente que votre déroulé oratoire euphorique sur le budget 2019. Mais je me contenterai de rester au milieu du gué et je vais donc m'abstenir pour ce vote.

Une petite parenthèse sur le Tarn-et-Garonne alors que le bâtiment n'est pas encore acheté, des travaux sont en cours par la société Mirco, je me trompe ? »

Monsieur BOURDENX :

« Non, c'est en face. »

Monsieur CORBEAUX :

« Je retire ma parenthèse. »

Monsieur VIDEAU :

« J'ai entendu monsieur Ringeval qui a parlé du fait que le délégataire du camping ne payait pas la taxe de séjour. Cela m'interpelle. Et ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Puisque la présidente de l'Office du Tourisme est présente ici ce soir, j'aimerais qu'elle nous dise si ces assertions sont fondées. Y a-t-il un litige, une raison ? Ne paie-t-il pas parce qu'il n'en a pas envie ? J'aimerais avoir un peu plus d'informations. Plutôt que d'entendre simplement qu'il ne paie pas. »

Madame DELEST :

« Il me faut l'autorisation pour répondre car cela a été jugé hors sujet. On en parle ou pas ? »

Monsieur le Maire :

« C'est hors sujet. Mais tant que nous y sommes et si ce n'est pas très long, allez-y. »

Madame DELEST :

« Concernant la taxe de séjour, les campings sont au forfait. Le délégataire choisi continue à payer au réel ce qu'il pense nous devoir. C'est-à-dire que nous avons fait une estimation en fonction de ce qu'il déclare comme parcelle, comme locatif, ... Nous avons une estimation et il nous paie la moitié de ce qu'il nous doit. On verra lorsque nous aurons les chiffres du camping, lorsqu'on nous présentera les chiffres de la délégation comme il est prévu au mois de juin prochain, on verra la fréquentation, on verra si on peut comparer les chiffres avec la taxe de séjour en fonction de la fréquentation. Effectivement il ne paie pas ce qu'il nous doit. »

Monsieur VIDEAU :

« On ne va pas polémiquer. »

Monsieur le Maire :

« La situation budgétaire de notre collectivité est comme vous avez pu le voir au travers de cette présentation de monsieur Bourdenx, tendue mais pas catastrophique ; je vous rassure la commune n'est pas en danger.

Comme vous le savez, nous avons engagé de lourds travaux d'aménagement afin de rattraper le retard et redonner à notre station balnéaire l'éclat qu'elle mérite. Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière lors du DOB, 2018 et 2019 sont 2 années budgétaires difficiles mais nous maintenons le cap pour achever notre programme d'embellissement de la ville, tant au bourg avec une magnifique place des Ormes prochainement achevée, qu'à la plage.

Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis plus de 10 ans grâce à notre politique de valorisation foncière qui nous permet de financer nos investissements. Mais vous le savez également que la signature des cessions est parfois longue et ces recettes ne sont pas reportables d'une année à l'autre d'où parfois, comme cette année, des résultats et budgets tendus. Ce n'est pas pour ça que nos prévisions étaient insincères.

Quand on gère une collectivité, il ne faut pas se focaliser sur les chiffres annuels mais il faut se projeter et avoir une vision à moyen terme, c'est ce que nous essayons d'avoir.

C'est ce que nous faisons car nous savons que des nouvelles recettes viendront très rapidement redresser les comptes de notre collectivité, je pense notamment au solde des budgets annexes y compris celui de la ZAC des Hournails. Mimizan est une commune dynamique et les choix que nous avons faits portent déjà leurs fruits et nous nous en réjouissons.

Ces choix, et je parle notamment des DSP, sont et seront toujours sources de revenus pour la collectivité. La ville n'est pas dans une situation telle que décrite par l'opposition je vous rassure. Nous passons simplement un cap un peu difficile, nous investissons, nous changeons Mimizan, nous transformons les espaces publics, nous investissons dans les écoles, dans la rénovation du Patrimoine, bref, nous avons fait le choix de continuer à investir pour le bien être des mimizannais malgré la baisse considérable des dotations et aides de l'Etat depuis le début de ce mandat. Ce n'est pas le choix de toutes les collectivités mais c'est le nôtre et nous l'assumons. »

Monsieur le Maire fait passer au vote le Conseil Municipal qui délibère comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL M14	18 765 836	18 765 836
Section Investissement	5 165 086	5 165 086
Section Fonctionnement	13 600 750	13 600 750

Budget principal = POUR 21, CONTRE 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, ABSTENTION 1 (M. Corbeaux)

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VIEUX BOURG	375 948	375 948
Section Investissement	150 000	150 000
Section Fonctionnement	225 948	225 948

Vote = UNANIMITE

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIÈRE	503 744	503 744
Section Investissement	116 706	116 706
Section Fonctionnement	387 038	387 038

Vote = UNANIMITE

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE PARNASSE	417 237	417 237
	0	0
Section Investissement	417 237	417 237
Section Fonctionnement		

Vote = UNANIMITE

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE ZAC DES HOURNAIS	2 900 994	3 689 595
Section Investissement	1 034 000	1 822 601
Section Fonctionnement	1 866 994	1 866 994

Budget principal = POUR 21, CONTRE 7 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, ABSTENTION 1 (M. Corbeaux)

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RAZ	376 905	376 905
Section Investissement	100 000	100 000
Section Fonctionnement	276 905	276 905

Vote = UNANIMITE

Libellés	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES OISEAUX	416 523	416 523
Section Investissement	120 000	120 000
Section Fonctionnement	296 523	296 523

Vote = UNANIMITE

7- Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Néant

Vote : POUR 21, CONTRE 8 (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, M. Corbeaux)

Le rapporteur expose :

Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de l'aménagement du Centre Bourg
--

Le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement du Centre bourg est maintenu à 1 414 090 €. Par ailleurs, la répartition des crédits de paiement étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de programme ainsi :

	Montant TTC	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
		2017	2018	2019	2020	Nature	Montant
Chapitre 20	76 980	45 056	6 303	25 621		FCTVA	201 784
Chapitre 204	112 000		44 160	67 840			
Chapitre 21	72 000		72 000				
Chapitre 23	1 153 110		200 033	480 000	473 077	Autofinancement Et/ou emprunt	1 212 306
	1 414 090	45 056	322 496	573 461	473 077		

Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de l'aménagement des Rues de la Plage Nord

Le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement des Rues de la Plage Nord est maintenu à 1 176 500 €.

Par ailleurs, la répartition des crédits de paiement étant modifiée, il convient de réviser l'autorisation de programme ainsi :

	Montant TTC	Crédits de paiement				Financement prévisionnel	
		2017	2018	2019	2020	Nature	Montant
Chapitre 204	220 000		24 892	195 108		FCTVA	156 904
Chapitre 23	956 500	205 179	244 674	400 000	106 647	Autofinancement Et/ou emprunt	1 019 596
	1 176 500	205 179	269 566	595 108	106 647		

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Aucune question, ni observation n'est faite.

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 21 voix POUR, 8 voix CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, M. Corbeaux) la proposition du rapporteur et décide :

D'ACCEPTER les autorisations de programme et leurs affectations : le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement du Centre bourg est maintenu à 1 414 090 € et le montant de l'autorisation de programme de l'aménagement des Rues de la Plage Nord est maintenu à 1 176 500 €.

8- Subventions aux associations 2019

Rapporteur : Stéphanie CASTAING-JAMET

Questions et/ou observations : Frédéric POMAREZ, Xavier FORTINON, Marie-France DELEST

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« Réunis en commission « associations » le 12 mars 2019, les élus ont fait le choix de maintenir le montant consacré aux subventions aux associations. Par ailleurs, certains projets associatifs ont été rattachés à cette enveloppe ce qui vient l'augmenter, le souhait étant de ne pas diminuer les aides aux associations.

En conséquence, le budget dédié aux subventions aux associations pour 2019 s'élèverait à 156 500€.

Les demandes de subventions ont été étudiées selon les mêmes critères que précédemment, avec un accent plus particulier sur l'étude des dossiers des associations qui ont accompagné les projets municipaux en 2018 :

- Nombre d'adhérents (proportion jeunes et seniors selon l'activité)
- Dynamisme – projets, impact sur la commune, notamment par l'accompagnement de projets municipaux
- Bilan financier et gestion
- Mise à disposition ou non de locaux et d'aides indirectes
- Nouveaux projets.

Toutes les attributions de subventions ne seront pas votées lors de ce conseil municipal. Certains dossiers doivent être étudiés ultérieurement et sont en attente de réponses.

Il vous est demandé de délibérer afin d'attribuer les subventions pour l'année 2019. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur POMAREZ :

« Pour le FIFPAN, pourriez m'apporter quelques explications ? Je trouve que la subvention de 10 000 euros est importante par rapport à d'autres associations qui en auraient besoin. »

Madame CASTAING-JAMET :

« Le FIFPAN, c'est le Festival International de Film et Photo Animaliers et Nature. C'est un projet qui n'existe pas encore en France, c'est un tout nouveau projet. Cela sera une première d'où l'importance de la subvention. En tant que commune, nous soutenons ce projet. »

Monsieur le Maire :

« Il me semble que la Communauté de Communes participe aussi, de même que la Région et le Département. »

Monsieur FORTINON :

« L'an dernier nous avons reçu, à votre demande Monsieur le Maire, le porteur de projet. Celui-ci avait échoué faute de dates compatibles avec d'autres manifestations. Cette année je trouve que la présentation qui en a été faite nous a tous mis un peu devant le fait accompli : une promotion en début 2019 avec une conférence de presse pendant laquelle il était dit que l'on soutenait le projet alors que personne ne nous avait sollicités. Depuis les dossiers nous ont été adressés.

Avant la décision de ce soir, j'aurais préféré qu'une rencontre se fasse entre les financeurs potentiels pour que l'on se mette d'accord. Nous avons pris acte du fait que vous allez octroyer 10 000 euros. J'ai demandé aux services de la Communauté de Communes, du Département et de la Commune de se rencontrer pour uniformiser notre position. Cela s'est fait malheureusement après la décision que vous aviez prise unilatéralement. »

Monsieur le Maire :

« La décision prise était fonction des accords supposés avec la Région et le Département et des rencontres que nous avons eues. »

Monsieur FORTINON :

« La Région ne participera pas. Sur des projets de cette importance pour le territoire, je souhaite que l'on se mette d'accord à l'avance.

Dans le prochain budget qui sera proposé à la Communauté de Communes, le 7 avril et au Département, le 7 et le 8 avril, il sera proposé un soutien de 5 000 euros par chaque collectivité territoriale. Je crois que la Région Nouvelle-Aquitaine ne viendra pas sur ce projet. »

Monsieur le Maire :

« Nous avons l'information comme quoi il y avait un accord des autres collectivités. »

Monsieur FORTINON :

« Des dossiers ont été envoyés mais sans réelle rencontre. Il y a un problème de méthode. Je suis comme vous, je juge et je considère que c'est un projet très important, très intéressant que l'on doit soutenir pour l'image du territoire mais j'aurais aimé que l'on soit tous un peu plus associés.

Quand on monte un projet de plus de 200 000 euros, débuté au mois de janvier pour une finalisation au mois de mai, j'espère que cela fonctionnera. »

Monsieur le Maire :

« L'an dernier on leur avait dit de prendre le temps. »

Monsieur FORTINON :

« Sauf que visiblement l'année n'a pas été utilisée. Malgré tout ça, on suivra sur les montants que j'ai annoncés. »

Monsieur BOURDENX :

« On l'a tous dit et on le partage : nous croyons beaucoup à ce projet. Ce projet a eu lieu à l'étranger, en Belgique notamment, mais pas en France à notre connaissance.

La somme de 10 000 euros est une forte somme mais toute association à Mimizan qui aurait un projet de faire venir du monde hors saison, pour allonger la saison est ce que nous recherchons. Nous essaierions de chercher une subvention exceptionnelle pour une autre association mimizannaise pour un événement considérable.

Pour information, ce sont des milliers de personnes qui sont annoncées et nous y croyons. Le dossier est porteur avec tout de même une petite équipe - ils sont trois - très professionnelle dans un milieu que nous ne connaissons pas.

Avec la faune et la flore que nous avons autour de nous et sur lesquelles nous ne communiquons peut-être pas bien, et peut-être faut-il se remettre en question, cet événement pourrait en tout cas permettre d'avoir des retours en communication et importante en visites.

Nous sommes comme ça, nous y croyons fort et il faut tenter. On suit cette association. Dans un an on pourra dire que c'est un semi échec, une grande réussite ou un échec. Mais dans tous les cas, on tente. »

Monsieur POMAREZ :

« Ce festival a-t-il vocation à se pérenniser sur Mimizan ? »

Monsieur le Maire :

« Je crois que cela est prévu tous les ans. Beaucoup de communication a été faite dans des revues spécialisées sur la photo, l'association est épaulée par la ville de Namur.»

Monsieur FORTINON :

« Heureusement que l'association communique, vous faites bien de le préciser. Dans les 214 000 euros, il y a plus de 60 000 euros de budget de communication. »

Monsieur le Maire :

« C'est pour faire venir un maximum de personnes à Mimizan. »

Monsieur FORTINON :

« Le projet est important mais là où il faut faire très attention, d'un point de vue de juridique, j'ai pris le soin de faire vérifier les statuts de l'association comme vous me l'aviez demandé l'an dernier. Dans le budget ils ont mandaté un avocat qui a coûté 8 000 euros pour faire les statuts et faire que l'ensemble des décisions soient très verrouillées par les trois membres de l'association. Dans le projet, l'association espère recruter 200 bénévoles d'ici le mois de mai, on souhaite aussi que cela réussisse.

Il y a une forme de pari dans ce projet, on espère qu'il sera réussi, et c'est parce qu'il nous semble intéressant que nous le soutenons au sein de la Communauté de Communes et du Département mais par contre j'entends ce que vous dites sur la pérennisation. Si vous regardez les statuts de l'association, ce n'est ni l'objet ni l'objectif qu'elle s'est fixé. Je souhaite que le festival se renouvelle mais ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit dans les statuts de l'association. Il faudra faire très attention car il y a beaucoup de relations entre le président de l'association et sa société de production ; il y a des échanges financiers importants. Il faudra regarder tout ça quand on analysera le budget et le projet. »

Madame DELEST :

« Par rapport à la découverte de la faune et de la flore sur notre territoire, en tant que présidente de l'Office du Tourisme, je rappellerai simplement que la promenade fleurie qui est magnifique et mise en valeur par les services municipaux, est quand même le troisième site sur les Landes noté par les visiteurs sur le site TripAdvisor et que l'espace de la Malloueyre est très fréquenté.

Je ne peux pas laisser dire que l'on ne sait pas communiquer sur la faune et la flore mimizannaises. A l'Office du Tourisme on a une personne dédiée à la découverte du territoire. Ce n'est pas pour polémiquer mais pour être optimiste et dire qu'il y a déjà des choses de faites.

Beaucoup de touristes viennent pour la plage mais profitent aussi en saison et hors saison de nos espaces naturels. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'unanimité la proposition du rapporteur et décide :

D'ATTRIBUER pour l'année 2019 les subventions aux associations retenues.

D'INSCRIRE au budget de la commune les crédits nécessaires au paiement de ces subventions.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces subventions.

9 – Demande de subvention au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) - Equipements sportifs 2019 - Création d'une salle de sport

Rapporteur : Arnaud BOURDENX

Questions et/ou observations : Annabel OLHASQUE, Daniel CORBEAUX, Marie-France DELEST, Xavier FORTINON

Vote : 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame DELEST)

Le rapporteur expose :

« Suite à la réalisation d'une étude-programme destinée à recenser les besoins des associations sportives utilisant les gymnases existants, il en résulte la nécessité de créer une nouvelle structure destinée notamment aux sports de combat.

C'est dans ce cadre qu'une DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été sollicitée par le Conseil Municipal du 13 décembre 2018. Notre dossier est en cours d'instruction.

Le coût estimatif du projet s'élève à 1 677 000 € HT. Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) participe également au financement des équipements sportifs.

Il vous est donc proposé de solliciter les services déconcentrés chargés de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du département en vue d'une demande de subvention au titre du CNDS d'un montant égal à 20 % du montant HT des travaux soit 335 400 € HT. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame OLHASQUE :

« J'aimerais avoir des informations.

Dans le rapport de présentation du Budget Primitif 2019, au chapitre location immobilière, nous pouvons voir une ligne attribuée à la location d'un bâtiment pour le développement d'activités sportives pour un montant de 39 658 euros en vue de l'acquérir ultérieurement.

Dans les dépenses d'équipements, au chapitre 2313, on peut voir que 240 000 euros sont prévus pour les travaux du projet de salle d'activités, il est marqué entre parenthèse « dojo ». Il faudrait nous expliquer pour que cela soit clair si la location du bâtiment est prévue pour faire un dojo ? Sinon pour accueillir quels sports ? Si les 240 000 euros sont prévus pour restaurer le dojo actuel ? Ou s'ils sont prévus pour transformer le local commercial en salle de sport ? Ou peut-être pour tout faire ?

Au point 9 de l'ordre du jour, on nous demande de voter pour une demande de subvention au CNDS pour la création d'une salle de sport dont le coût est estimé à 1 million 677 000 euros HT et qui engloberait également une participation pour les équipements sportifs.

Il est possible que vous me répondiez que pour l'instant rien n'est défini, que l'estimation est aléatoire afin d'obtenir des subventions, que vous nous tiendrez informés dès que vous en saurez plus et qu'il y aura bien sûr une commission.

Alors peut-on vraiment savoir ce qui va être réalisé et si au moins quelque chose va être réalisé ? On veut nous faire croire que la fin du mandat sera consacré à la création d'une salle supplémentaire voire de deux, à la restauration des structures existantes, qu'en est-il ? »

Monsieur BOURDENX :

« Vous avez bien commencé votre intervention car je n'aurais rien eu à répondre mais comme trop souvent, effectivement, je n'ai pas dit que vous avez mal fini mais on sent le doute dans votre phrase et c'est dommage.

Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit car c'est exactement l'histoire. Je vais la répéter. Nous sommes exactement au carrefour de la réflexion pour un même sujet.

Pardonnez-nous de réfléchir madame Olhasque, vous nous reprochez d'aller trop vite dans les décisions et sur ce sujet j'entends presque que l'on ne va pas assez vite.

On ne parle pas de quelques centaines de milliers d'euros. C'est un projet qui va dépasser le million d'euros. Pardonnez-nous de réfléchir à ce que nous allons faire pour avoir la meilleure solution. Et donc il se présente deux solutions, vous avez raison, vous les avez énumérées :

- le site existant que nous pouvons peut-être agrandir car le problème de fond est la place, les associations s'y « superposent » et si on ne demande pas une subvention au bon moment, on ne l'obtient pas je vous le rappelle -
- ou bien l'opportunité sur la place des Ormes de la location – c'est dans le budget – voire l'acquisition à terme, d'une partie du bâtiment de Weldom.

Aujourd'hui nous attendons toutes les études pour pouvoir décider. On ne va pas en dire plus car vous referiez l'histoire en nous rappelant nos propos de ce soir. Nous allons donc en rester là. Vous comprenez que l'on ne peut pas vous en dire plus. Nous faisons des études avec A ou B et tant que sur la table nous n'avons pas le résultat de A ou B, nous ne déciderons pas. Alors nous pourrions partager en commission ces résultats et comme vous l'avez si bien dit, cela se passera en fin d'année au plus tôt. »

Madame OLHASQUE :

« Ce que je trouve regrettable c'est qu'à chaque fois on nous promet que l'on va en parler. Alors parlons-en ! Cela me « gonfle » quand je reçois un dossier aussi énorme à lire, que je prends le temps de le lire même si je ne comprends pas tout et que j'apprends que peut-être il y a un projet à Weldom. A mon avis cela serait bien qu'on n'apprenne pas les choses lors d'un conseil municipal.

Les commissions avec les associations se passent toujours très bien, on peut venir en mairie consulter les dossiers des associations, on peut faire plein de choses mais pourquoi n'y a-t-il aucune commission sport ? Le sport parle à tout le monde, à tous les âges, à tous les foyers sociaux, ... c'est très important.

Pourquoi au moins une fois, ne pourrait-on pas se mettre autour de la table et en parler avec vous ? On n'est pas plus « débiles » que les autres, on est ouverts à toutes discussions et on peut peut-être apporter des solutions nous aussi. Ou n'en n'a-t-on pas le droit ? Je trouve ça regrettable, c'est tout.

Je me suis engagée, c'était tout nouveau, et je suis super déçue car j'ai l'impression de ne servir à rien. »

Monsieur BOURDENX :

« Je ne peux pas penser que sur ce sujet vous l'apprenez ce soir, et ça de source sûre, car si c'est le cas il faut que vous communiquiez dans votre équipe.

Vous l'avez appris quand vous l'avez lu ? Cela me rassure, cela remonte donc à cinq jours.

Communiquez dans votre équipe car je sais de source sûre qu'il y avait au moins une personne ici présente qui était au courant du projet. Ne faites pas trop de théâtre. Le village n'est pas grand, c'est comme ça et je suppose

que vous ne vous voyez pas que pour le conseil municipal mais c'est votre organisation et cela ne me regarde pas. Mais cela me fait comprendre certaines choses.

Sur le deuxième point : quand on vous réunit, vous n'êtes jamais d'accord et ça aussi il faut que tout le monde l'entende. A chaque fois que l'on propose, vous n'êtes pas d'accord. Je comprends votre étonnement mais comprenez aussi notre lassitude. »

Monsieur le Maire :

« Nous n'allons pas polémiquer. »

Monsieur CORBEAUX :

« En fait ce qui vous est reproché, c'est ce que vous avez dit monsieur BOURDENX. C'est de dire que vous êtes devant un choix, vous avez un choix A et un choix B et vous allez mettre sur la table le choix que vous avez décidé pour en discuter après. »

Monsieur le Maire :

« On peut en parler en commission. »

Monsieur CORBEAUX :

« On le répète depuis longtemps, ce qu'il faudrait faire avant d'effectuer le choix entre le A et le B, c'est convoquer la commission, convoquer les élus minoritaires. »

Monsieur le Maire :

« Ca se fera. »

Monsieur CORBEAUX :

« Cela ne se fait jamais. »

Monsieur le Maire :

« Il y a des commissions qui marchent bien, et peut-être d'autres qui marchent moins bien. »

Monsieur CORBEAUX :

« Il faut prendre les deux choix, les mettre sur la table et en discuter. Après la décision revient bien sûr aux élus majoritaires, ça c'est immuable.»

Monsieur le Maire :

« Je suis d'accord pour dire que sur ce sujet, une fois qu'on aura les éléments pour en parler, on en parlera en commission qui existe mais qui ne se réunit pas. Le message sera transmis. Je délègue et ne peux pas m'occuper de tout. Certaines commissions fonctionnent car les élus s'impliquent très fortement. Je prends acte. »

Madame OLHASQUE :

« L'adjoint au sport n'est pas là ce soir certes mais en ce moment nous sommes en train de faire un groupe de travail pour le sport et je pense que cela se passe relativement très bien. Les discussions sont très ouvertes, ce n'est pas l'adjoint qui mène les débats, c'est un autre élu, et ça se passe très bien et intelligemment. Pourquoi une commission sport ne se passerait-elle pas bien ? Je trouve ça regrettable, je le dis depuis longtemps. »

Madame DELEST :

« Une réflexion sur la démocratie. Si en commission, on ne peut pas évoquer des avis autres, la démocratie est malade. »

Monsieur le Maire :

« Ce sont de grandes paroles. On est là pour discuter bien entendu. »

Monsieur FORTINON :

« Vous déposez un dossier de subventions au CNDS. Je vous souhaite de réussir, il n'y a pas de difficultés. Vous avez déposé un dossier à la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux). Lorsque le dossier est déposé, la demande est faite pour un lieu particulier. Si le choix retenu n'est pas celui de la demande initiale, il faudra refaire des dossiers de subventions et votre tour sera passé. Vous n'êtes pas sans savoir que lors de la dernière Loi de Finances le gouvernement a supprimé 30 % des crédits.

Je voulais donc savoir si par rapport au dossier que l'on vote ce soir, est-ce un dossier pour le complexe actuel ou sur le réaménagement de Weldom ? On vote des montants mais pas des projets car ils ne sont pas présentés. Nous n'avons aucun élément. Vous avez évoqué le montant de la location dans le budget mais vous avez parlé d'une option d'achat.

Au même titre que pour le Tarn-et-Garonne vous devez avoir une idée car le bâtiment est à vendre depuis tellement longtemps que l'on commence à avoir une idée du prix de vente. Le budget initial prévu de 1 million 500 000 euros sur lequel pourrait être intégrée l'acquisition du bâtiment, va consommer la totalité de la somme ou pas loin.

Ce qui est particulier dans votre démarche, est que vous inscrivez des dépenses pour lesquelles vous n'avez pas fait de choix, vous l'avez dit tout à l'heure, mais les dépenses pour lesquelles Monsieur le Maire s'est engagé auprès de la collectivité territoriale du Tarn-et-Garonne, le 15 mars 2019, pour lui dire qu'il va acheter n'est pas dans le budget.

C'est amusant d'inscrire des dépenses alors que l'on ne sait pas si on va les faire mais par contre celles que l'on sait qui vont être faites ne sont pas inscrites. C'était une simple remarque. »

Monsieur BOURDENX :

« Pour compléter votre remarque et sur les deux projets. Sur la demande de subvention au CNDS pour le gymnase, on n'a pas d'alternative, si on choisit cette option, il faudra faire des travaux donc la subvention sera sur l'enveloppe globale. Si l'autre option est choisie, on a cette opportunité de pouvoir louer deux ou trois années, nous ne savons pas, c'est aussi la latitude pour décaler l'investissement, c'est quand même du confort et c'est ça que l'on intègre et que l'on ne voterait pas sur des travaux en 2019. Cela nous permet d'avoir une location et de pouvoir faire un autre investissement. En prenant le bâtiment en l'état en location, il y aura quelques aménagements prévus dans ces montants. Il ne s'agit pas de tout le bâtiment, la surface est à définir mais sera aux alentours de 1 000 m². »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame DELEST) la proposition du rapporteur et décide :

DE SOLLICITER les services déconcentrés chargés de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du département en vue d'une demande de subvention au titre du CNDS d'un montant égal à 20 % du montant HT des travaux soit 335 400 € HT.

10- Servitude de réseaux au profit de la parcelle AT 159 Rue de l'Abbaye – SCI JAAL

Rapporteur : Guy PONS

Questions et/ou observations : Gilbert BADET

Vote : 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque)

Le rapporteur expose :

« En date du 29 mars 2018, le conseil municipal a autorisé la vente au profit de Monsieur Antonio LOPES, domicilié 33 avenue de Vigon, de la parcelle cadastrée section AT 159, rue de l'Abbaye à Mimizan (40200).

Monsieur Antonio LOPES, souhaite que la SCI JAAL dont le siège social est à MIMIZAN (40200), 33 avenue de Vigon, RCSMONT DE MARSAN 833 709 496, et dont il est gérant-associé, lui soit substituée pour cette acquisition.

Il demande également à ce que deux servitudes lui soient consenties au profit du fonds vendu cadastré section AT 159 (fonds dominant), sur la parcelle appartenant à la Commune cadastrée section AT n° 158 (fond servant) :

- une servitude de passage à l'arrière du bâtiment présent sur la parcelle AT n° 158,
- une servitude de réseaux divers le long de la limite de propriété entre les parcelles AT 158 et 159

Telles que ces servitudes figurent sur le plan du géomètre.

Il vous est demandé de délibérer pour accepter que la SCI JAAL soit substituée à Monsieur Antonio LOPES pour l'acquisition de la parcelle AT 159 et pour autoriser la création, au profit du fonds cadastré section AT n° 159, d'une servitude de passage à l'arrière du bâtiment présent sur la parcelle AT n° 158, et une servitude de réseaux divers le long de la limite de propriété entre les parcelles AT 158 et 159.

Les frais d'acte, de géomètre et autres seront à la charge de l'acquéreur de la parcelle AT 159. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur BADET :

« Est-ce la seule solution ou y en avait-il d'autres ? »

Monsieur PONS :

« C'était la solution la plus intéressante. »

Monsieur BADET :

« Oui mais pour qui ? »

Monsieur PONS :

« C'était la solution la plus cohérente pour retrouver les réseaux. Comment peut-on les faire passer autrement ? »

Monsieur BADET :

« Donc l'acquéreur achète un terrain, il aurait pu sortir directement. »

Monsieur PONS :

« Non, il y a un grand mur. L'Architecte des Bâtiments de France n'a pas donné l'autorisation. »

Monsieur BADET :

« Il ne faut pas toucher au mur ; nous prendrons des photos. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque) la proposition du rapporteur et décide :

D'ACCEPTER que la SCI JAAL soit substituée à Monsieur Antonio LOPES pour l'acquisition de la parcelle AT 159 et pour autoriser la création, au profit du fonds cadastré section AT n° 159, d'une servitude de passage à l'arrière du bâtiment présent sur la parcelle AT n° 158, et une servitude de réseaux divers le long de la limite de propriété entre les parcelles AT 158 et 159.

DE DIRE que les frais d'acte, de géomètre et autres seront à la charge de l'acquéreur de la parcelle AT 159

11 – Création d'emplois saisonniers 2019

Rapporteur : Isabelle DEZEMERY

Questions et/ou observations : Marie-France DELEST, Max BANQUET, Daniel CORBEAUX

Vote : 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, M Corbeaux)

Le rapporteur expose :

« Comme chaque année, vous trouverez les propositions de créations de postes pour la saison 2019 concernant (voir tableau ci-dessous) :

- L'ouverture des A.L.S.H. du bourg et de la plage.
- Les renforts des services intendance, enfance/jeunesse, communication, voirie et fêtes et cérémonies.
- Le renforcement du service de la police municipale
- La surveillance des baignades sur les plages.

SAISONNIERS 2019						
GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	SERVICE	Nombre de postes	Echelle de rémunération	Echelon	Indice brut de rémunération
POLE VIE LOCALE ET SPORTIVE						
Adjoint technique	C	WC PUBLICS	1	C1	1	348
Adjoint d'animation	C	GOLF	1	C1	1	348
TOTAL			2			
POLE ACTION EDUCATIVE						
Adjoint d'animation	C	A.L.S.H.	8	C1	4	353
			8	C1	1	348
		Espace jeunes	1	C1	1	348
TOTAL			17			
POLE EQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE						
Adjoint technique	C	SERVICE ENVIRONNEMENT	2	C1	1	348

		CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	20	C1	1	348
TOTAL			22			
GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	SERVICE	Nombre	Echelle de rémunération	Echelon	Indice brut de rémunération
POLICE MUNICIPALE						
Agent de surveillance de la voie publique	C	POLICE MUNICIPALE	5	C1	1	348
MNS Plages	B	Sécurité plages	37	Educateur A.P.S.	de 1 à 7	372 à 452
TOTAL			42			
GRADES ou EMPLOIS	Catégorie	SERVICE	Nombre	Echelle de rémunération	Echelon	Indice brut de rémunération
SECTEUR COMMUNICATION						
Adjoint administratif	C	COMMUNICATION	1	C1	1	348
TOTAL			1			
TOTAL GENERAL			84			

Cette année, comme en 2018, les besoins ont été évalués dans un souci de recherche d'économies (durée des contrats, quotité de travail, nombre de postes...).

A cet effet, les services ont présenté un prévisionnel à effectif constant, hormis le service enfance/jeunesse qui enregistre une augmentation de fréquentation et doit, conformément à la réglementation en vigueur (taux d'encadrement), prévoir du personnel supplémentaire.

Le "Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations" (PPCR), qui se poursuit en 2019, a également un impact sur le coût des saisonniers suite au reclassement des grilles indiciaires de l'ensemble des cadres d'emplois.

Le budget prévisionnel du coût salarial des saisonniers (rémunérations brutes + charges patronales) est estimé à 458 407 € (réalisé 2018 : 412 107 €)

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer les emplois saisonniers pour 2019. »

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame DELEST :

« Une question sur la surveillance des baignades sur les plages. L'an dernier, en 2018, la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août, un poste côté nord et un poste côté sud ont été fermés. Or la dernière semaine d'août il y avait à peu près 80 % de taux de remplissage de la station. Je voudrais donc savoir si en 2019 ce sont les mêmes plages qui ont été décidées car effectivement si ce sont les mêmes plages nous ne pouvons pas voter cela car nous mettons en danger à la fois la population locale et la population touristique. Nous trouvons qu'au vu de l'afflux de population à ces moments-là, la sécurité n'est pas assurée.

Nous ne remettons pas en cause bien sûr l'efficacité de nos surveillants de baignade, mais nous remettons en cause leur nombre insuffisant à ces moments-là. Donc quand on nous dit justement que l'on veut favoriser les ailes de saison, je pense que d'augmenter le nombre de MNS dans ces périodes-là est indispensable.

Quand on nous dit que l'Etat se désengage, je vous rappelle que c'est vous qui avez désengagé l'Etat puisque vous avez fait le choix de supprimer les CRS. Les économies faites d'un côté, on pourrait justement avoir une plage de surveillance des plages bien plus importante.

J'aimerais savoir si c'est la même chose pour pouvoir décider comment on vote. »

Monsieur BANQUET :

« Effectivement ça sera exactement le même cas de figure que l'an dernier. »

Madame DELEST :

« Et la réponse sur la sécurité ? Pour la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août ? »

Monsieur BANQUET :

« La sécurité est quand même assurée car il y a une baignade à surveiller au sud et une à surveiller au nord. Les gens doivent avoir la discipline d'aller se baigner dans les baignades surveillées.

Quant aux CRS, c'est vrai que nous avons fait un choix un peu compliqué car on nous avait mis devant le fait accompli en nous disant cette année-là qu'ils ne pourraient rester que peu de temps. Il y en a de moins en moins sur les villes côtières. J'étais à Messanges hier pour parler de ce problème. Cela devient de plus en plus compliqué. Nous avons fait le choix de ne plus employer de CRS car pour avoir des MNS de qualité, on ne peut pas les embaucher sur 15 jours ou 3 semaines, il faut les embaucher sur la totalité de la saison. Vous comprenez bien que l'on ne peut pas embaucher des MNS civils et des CRS. C'est la seule raison pour laquelle nous avons opté pour cette solution. »

Monsieur CORBEAUX :

« Je vais rejoindre l'avis de madame Delest concernant la sécurité. C'est une mission de service public et je trouve inconcevable que l'on n'ait pas des plages surveillées dans les ailes de saison c'est-à-dire au minimum du 1er juillet au 31 août et que toutes les plages soient surveillées. »

Monsieur le Maire :

« Elles sont surveillées. »

Monsieur CORBEAUX :

« Non, certaines ne le sont pas. »

Madame DELEST :

« La plage de Remember le 24 août 2018 n'avait plus de poste de MNS ouvert. C'est la réalité. Il n'y avait plus de baignade à Remember alors que la plage était pleine. Certes il peut y avoir des mouvements de foule ; monsieur Badet prendra la photo du mur Rue de l'Abbaye et nous au mois d'août, nous prendrons des photos de la plage de Remember, des Ailes, de la plage de la Garluche. Vu qu'il y a du monde, on peut s'en féliciter, tout ce monde ne peut pas rentrer dans une seule baignade. C'est du bon sens, c'est tout. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte par 21 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (M. Badet, M. Ringeval, M. Fortinon, Mme Delest, M. Pomarez, Mme Larroca, Mme Olhasque, M Corbeaux) la proposition du rapporteur et décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984,

DE CREER les emplois en fonction des besoins concernés,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget

12- Adoption d'une motion – Fédération française de la Course Landaise

Rapporteur : Stéphanie CASTAING-JAMET

Questions et/ou observations : Néant

Vote : Unanimité

Le rapporteur expose :

« A la demande de la Fédération Française de la Course Landaise, il vous est demandé de bien vouloir adopter la motion qui consiste en une année dérogatoire supplémentaire aux conditions de 2018 concernant un nouveau régime de calcul des cotisations sociales des Fédérations Sportives.

En résumé, en considérant que la Course Landaise est une très ancienne pratique, que c'est un sport particulier qui participe de l'identité gasconne, qu'elle est l'élément majeur des fêtes des villages landais, que les 250 pratiquants descendent dans l'arène par défi, panache, dépassement de soi et que les défraiements sont sans commune mesure par rapport aux risques encourus, que les 230 associations et clubs organisateurs sont composés exclusivement de bénévoles qui oeuvrent toute l'année pour organiser des Courses landaises avec un équilibre financier de plus en plus précaire, et que la suppression envisagée du forfait dont bénéficiaient les pratiquants à une course landaise aurait dû résulter d'une concertation plus aboutie et n'a pas été à ce jour officiellement signifiée,

La Fédération constate que même s'il constitue une avancée appréciable par rapport au régime général, le rattachement proposé au régime de calcul des cotisations sociales des fédérations sportives avec application immédiate entraînerait une augmentation excessivement brutale des coûts d'organisation d'une course landaise, modifierait le statut des acteurs licenciés à la FFCL,... Que la première réunion de travail concernant le nouveau régime et ses éventuelles modalités d'application dès le 1er janvier 2019 n'a eu lieu que le 29 novembre 2018 alors que l'ensemble des pratiquants avaient déjà pris leurs licences 2019 et que la majorité des clubs ont déjà signé les contrats pour les courses landaises 2019.

La Fédération demande une année de plus pour mettre en place cette dérogation. »

Monsieur le Maire soumet la question au vote de l'Assemblée qui accepte à l'UNANIMITE la proposition du rapporteur et décide :

D'ADOPTER la motion demandée par la Fédération française de la Course Landaise concernant l'attribution d'une année dérogatoire pour l'organisation et le maintien du prélèvement des cotisations 2019 aux conditions de 2018.

La séance est levée à 20h20.